

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2017



PARTENAIRES OLYMPIQUES NATIONAUX



FOURNISSEURS OFFICIELS



FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES



FÉDÉRATIONS NATIONALES SPORTIVES



FÉDÉRATIONS & MEMBRES ASSOCIÉS

FÉDÉRATIONS MULTISPORTS & AFFINITAIRES



FÉDÉRATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES



MEMBRES ASSOCIÉS



SOMMAIRE

- 2 L'ÉDITO
DU PRÉSIDENT
- 4 UNE ANNÉE
HISTORIQUE
- 6 ÉLECTION AUX
COMITÉS OLYMPIQUES
EUROPÉENS
- 7 MUTUALISATION ET PRÉSERVATION
DES INTÉRÊTS COLLECTIFS
DU MOUVEMENT SPORTIF
- 12 COMMISSIONS
- 16 COMMUNICATION, MARKETING
ET ÉVÉNEMENTIEL
- 20 RELATIONS
INTERNATIONALES
- 25 HAUT
NIVEAU
- 29 PROFESSIONNALISATION
- 31 NOUVELLES
TECHNOLOGIES
- 32 TERRITOIRES
- 34 DIVERSITÉ DES
PRATIQUES ET MIXITÉ
- 36 ÉDUCATION
- 38 MÉDIAS
- 40 CONFÉRENCE
DES CONCILIEATEURS
- 42 RAPPORT
DE GESTION
- 50 ACRONYMES



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2017 aura été marquée par deux moments particulièrement importants :

Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a confié l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris et à la France. Cette victoire est celle d'une méthode et d'une équipe. La victoire d'une méthode car cette candidature a été initiée par le mouvement sportif et animée par deux personnes issues de son rang : Bernard Lapasset et Tony Estanguet, avec la volonté du premier d'accompagner et de transmettre au second. La victoire d'une équipe car tous les acteurs de la candidature (CNOSF et mouvement sportif, État, ville de Paris, région Ile-de-France, collectivités concernées, partenaires et acteurs économiques, partenaires sociaux,...) ont fait preuve d'une unité et d'une solidarité à toute épreuve, qui ont notamment transparu à l'international. Il nous faudra conserver cette unité pour travailler collectivement dans les sept années à venir et ainsi délivrer des Jeux conformes à l'Agenda 2020 du CIO, en ayant à l'esprit l'héritage matériel et immatériel post-2024.

Au retour de Lima et s'inscrivant ainsi dans la dynamique suscitée par les Jeux, le Président de la République a annoncé le lancement de travaux sur la gouvernance du sport avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment en vue d'une plus grande autonomie du mouvement sportif. Ces travaux ont été lancés en janvier 2018 par le ministère des Sports. Ils dureront six mois et déboucheront sur une loi sport et société en 2019. Il s'agit d'une occasion unique pour l'ensemble des acteurs (mouvement sportif, État, collectivités, entreprises) de construire un modèle nouveau qui doit nous permettre de répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Il s'agit à la fois de repenser l'organisation du sport de haut niveau pour que l'équipe de France olympique et paralympique brille chez elle en 2024 et de promouvoir le sport pour le plus grand nombre, notamment en créant les conditions pour favoriser la pratique pour tous, à tous les âges de la vie. Passer d'une nation de sportifs à une nation sportive doit être une grande cause nationale, une ambition collective et partagée.

Pour préparer ces deux moments historiques, le CNOSF devra accompagner les fédérations au cours de cette Olympiade afin d'accroître le nombre de licenciés et faire en sorte que les clubs poursuivent leur mutation indispensable dans un monde qui évolue très vite, notamment en proposant des pratiques et des dispositifs d'adhésion innovants en phase avec les attentes du public. C'est pour relever ce défi que la nouvelle équipe dirigeante du CNOSF, élue en mai 2017, s'est organisée autour de vice-présidences renouvelées : le haut niveau, le développement et la diversité des pratiques, les nouvelles technologies, la professionnalisation, les territoires, les athlètes et les mixités, l'éducation nationale et les partenariats médias.



Et puisque je viens d'évoquer le haut niveau, je tiens à féliciter et à remercier les athlètes et l'encadrement des équipes de France qui ont porté haut, aux quatre coins du monde, les couleurs de la France.



Notre pays aura donc l'immense plaisir et l'honneur d'accueillir le monde et le premier événement planétaire, un siècle après Paris 1924.

L'histoire est magnifique et nous rappelle, presque 100 ans plus tard, qu'il faut nous réjouir et fêter ce moment tant il demeure tout à fait exceptionnel.



J'ai une pensée toute particulière pour les membres des délégations françaises, conduites par le CNOSF, qui ont participé aux Festivals Olympiques de la Jeunesse Européenne (FOJE) d'hiver et d'été, aux Jeux Mondiaux ou encore aux Jeux Olympiques d'hiver en ce début d'année 2018 avec un record de médailles d'or. Ils ont fait preuve d'envie et d'un formidable état d'esprit.

Je souhaite également féliciter Jean-Christophe Roland pour sa désignation comme membre du CIO, ainsi que David Lappartient et Jean-Michel Brun pour leur élection respective à la présidence de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et comme membre du Comité exécutif des Comités Olympiques Européens (COE). Il est essentiel que la France soit présente au sein des instances dirigeantes sportives internationales. Ces désignations et élections confortent le travail entrepris par le mouvement sportif pour promouvoir l'accession des dirigeants français au sein des instances internationales. C'est également une reconnaissance de l'expertise et de leur savoir-faire.

L'activité du CNOSF a été riche et dense comme en témoigne ce rapport annuel. Je tiens pour cela à remercier les équipes du CNOSF pour leur investissement en 2017, sachant pouvoir compter sur elles à nouveau pour l'année à venir. Je vous souhaite une belle lecture de ce document qui retrace toutes nos actions de l'année écoulée.

Denis Masseglia

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written in a cursive style.

UNE ANNÉE HISTORIQUE



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2

2 Présentation du slogan
Paris, 3 février 2017

2 Commission d'évaluation
du CIO
Paris, 13 au 16 mai 2017

2 Journée Olympique
Paris, les 23 et 24 juin
2017

2 Présentation Paris 2024
Lausanne, 11 juillet 2017

2 Attribution des Jeux
à Paris en 2024
Lima, 13 septembre 2017



À nous les Jeux !
Paris, 15 septembre 2017

Célébration à l'Élysée
Paris, 15 septembre 2017

Consultation des athlètes à l'INSEP
Paris, 8 novembre 2017

Séminaire du CIO au CNOSF
Paris, 29 novembre au 1^{er} décembre 2017

ÉLECTION AUX COMITÉS OLYMPIQUES EUROPÉENS



Jean-Michel Brun
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Michel Brun, secrétaire général du CNOSF, a été élu au Comité exécutif des COE (50 pays), le 24 novembre 2017, à une très large majorité. Cette association continentale s'inscrit dans une démarche de développement du mouvement olympique, en lien avec le CIO, afin de promouvoir les différentes formes de coopération entre les CNO et de proposer notamment des pistes de réflexion et d'évolution. L'orientation stratégique sur le rôle du sport en Europe est à parfaire au travers de clarifications visant tout à la fois la spécificité du sport mais aussi la notion d'autonomie qui en est une conséquence.

Le traitement juridique du sport en droit communautaire doit être en phase avec sa spécificité et garante de l'autonomie des fédérations sportives.

Une capacité de régulation des fédérations sportives en découle et doit être préservée. Au travers de démarches adaptées, il nous faut sécuriser le traitement juridique du sport en droit communautaire.



MUTUALISATION ET PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DU MOUVEMENT SPORTIF



De nombreux dossiers ont été pilotés par le secrétaire général, Jean-Michel Brun.

PROTECTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Une obligation a été mise à la charge des fédérations qui doivent souscrire, dans certaines conditions, une assurance pour leurs sportifs de haut niveau. Différentes interrogations ont été formulées en considération des modalités de mise en œuvre des nouvelles obligations fédérales et des difficultés soulignées.

Une réunion interfédérale et différents groupes de travail ont permis d'obtenir l'amendement du texte

législatif afin d'encadrer le périmètre des obligations fédérales et d'obtenir une gestion plus adaptée.

La loi du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport a modifié, à son article 25, la portée de l'article L 321-4-1 du Code du sport. Celui-ci prévoit désormais que les fédérations sportives délégataires doivent souscrire des contrats d'assurance de personnes au bénéfice de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, couvrant les dommages corporels, des suites d'un accident survenu à l'occasion de leur pratique sportive de haut niveau, dont ils peuvent être victimes. Un décret doit fixer le montant minimal des garanties devant être souscrites par les fédérations.

Dans ce contexte, une étude a été engagée par le ministère afin de déterminer les garanties en cause et de calculer les montants moyens pour chacune d'entre elles.

Dans le prolongement, des propositions ont été faites pour la garantie décès, la garantie risque invalidité et la garantie frais de santé au sens large.

AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La sécurité et la santé des pratiquants sont les premières préoccupations fédérales. Ce dossier particulièrement sensible concerne toutes les fédérations.

L'avant-projet de loi relatif à la responsabilité civile est une réforme utile qui doit pouvoir concilier notamment « l'assurabilité du risque » et un niveau de « supportabilité financière » pour les gestionnaires et organisateurs.

L'évolution de la jurisprudence et la « pression assurantielle » sur les structures du mouvement sportif conduisent à imaginer un régime adapté à la pratique sportive, qui devrait trouver sa place dans le Code du sport.

Les observations du CNOSF, en réponse à la consultation publique organisée par le ministère de la Justice, ont été produites.

Le CNOSF a été auditionné par les services du Garde des Sceaux. Une nouvelle contribution a été apportée afin de nourrir une étude d'impact du ministère de la Justice et de mettre en exergue les spécificités ainsi que les difficultés rencontrées par les fédérations sportives.

L'avancée des travaux nous laisse à penser que la réforme devrait permettre l'insertion dans le Code du sport d'une reconnaissance encadrée de la théorie de l'acceptation du risque.

Cette première avancée permettrait d'encadrer les risques normaux tout en proposant un mécanisme d'indemnisation des dommages corporels calqué sur celui des dommages matériels. Le calendrier annoncé de cette réforme serait un passage pour avis en Conseil d'État au dernier trimestre 2018.

CONFÉRENCE DES DAF (DIRECTEURS(RICES) ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES FÉDÉRATIONS)

Espace collaboratif et d'échanges instauré au CNOSF, la conférence des DAF permet le partage d'expériences et d'informations dans le but de faciliter la gestion administrative quotidienne des fédérations. Une charte de collaboration a été signée par les présidents de fédérations qui ont désignés les personnes intervenant dans ce cadre. Des réunions se tiennent régulièrement au CNOSF en lien avec les interrogations et problématiques fédérales.

CONGRÈS DU CNOSF

Le secrétaire général a initié le Congrès du 6 décembre 2017 portant particulièrement sur la notion de développement pour les fédérations sportives. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le service rendu par le CNOSF en direction de ses membres.

Ce temps fort a permis de partager les interrogations et d'arrêter conjointement les sujets à mutualiser.



Une consultation par vote électronique a été engagée afin de permettre à l'assemblée de retenir et de hiérarchiser les problématiques prioritaires pour l'Olympiade.

Cette liste constituera la feuille de route pour les temps à venir. Les sujets retenus concernent :

- L'innovation et le numérique au service des clubs ;
- L'engagement d'une nouvelle réflexion sur le volet assurantiel en matière sportive ;
- L'analyse des financements européens pour une aide accrue au service de nos membres ;
- Le prolongement des réflexions suscitées autour du certificat médical ;
- L'étude des possibilités d'évolution de l'accueil au sein des clubs, notamment en lien avec la RSO ;
- La poursuite des travaux engagés sur la réforme de la responsabilité civile.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Plusieurs tendances convergentes traduisent tout à la fois une réduction du nombre de licenciés, une diminution des fonds supports à l'activité sportive, l'évolution des politiques territoriales sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratiques.

L'objectif prioritaire du CNOSF doit tendre à favoriser la pratique sportive au sein des clubs fédéraux.

Il faut donc adapter le mouvement sportif à un environnement en mutation et, en conséquence, plusieurs pistes ont été débattues en commission de développement, puis au Congrès du CNOSF du 6 décembre 2017.

Les débats furent riches d'enseignements et ont permis de mettre en perspective les premières priorités. Celles-ci concernent plusieurs points, sans qu'il soit nécessaire à ce stade de les hiérarchiser. Le CNOSF aura à proposer des stratégies de développement visant à inciter à la pratique en club. Cela requiert un espace de réflexion collective et de partage au travers d'une approche transversale qui réunit toutes les commissions et groupes de travail concernés du CNOSF.

Le secrétaire général a mis en place un groupe de pilotage afin d'être au carrefour de toutes les expériences partagées. Le CNOSF a globalement à parfaire ses réflexions sur les partenariats avec les collectivités territoriales qui sont des facilitateurs et des contributeurs des pratiques au quotidien. L'action des collectivités territoriales en faveur du sport représente près de 93% de la seule dépense sportive nationale et 74% des équipements répertoriés sont la propriété des communes.

La loi NOTRe qui partage localement la compétence dans le champ du sport n'a pas prévu un espace dédié à la consultation du mouvement sportif. D'où la nécessité de parfaire ce dispositif.

Pour autant, le diagnostic de l'activité sportive met en exergue le décalage entre l'offre et la demande de la pratique sportive en France. De ce fait, la licence est un sujet qui doit interpeller le mouvement sportif afin d'imaginer des adaptations requises pour mieux correspondre aux attentes du public. Il faut bien constater que la licence ne constitue plus un effet de levier à elle seule pour le développement des clubs. D'autres paramètres sont à prendre en compte à l'effet d'intégrer la notion de service qui est insuffisamment satisfaite.

Bien entendu, si le CNOSF souhaite appréhender convenablement cette approche en matière de développement, il ne saurait ignorer la situation de concurrence émanant des acteurs marchands du secteur sportif. Ce point doit amener le CNOSF à élargir son champ de réflexion afin d'intégrer toutes les problématiques recensées dans le but d'ouvrir de nouvelles pistes d'évolution. De même, la poursuite des travaux sur la RSO doit être affinée sous l'angle du levier de développement. Les travaux du CNOSF vont se poursuivre à l'effet de formuler de nouvelles propositions.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)

La responsabilité sociétale représente une formidable opportunité d'évolution du mouvement sportif. Ses structures doivent être les principaux acteurs de sa modernisation en mettant en œuvre des dynamiques communes d'innovation.

Il n'existe pas de modèle unique et le sport français travaille d'ores et déjà activement pour être en capacité de diversifier son offre et ses services. Cela devrait permettre au plus grand nombre de s'épanouir dans les clubs fédéraux. Les chantiers sont nombreux et, pour cela, le mouvement sportif doit relever bien des défis. Après de nombreux travaux, le CNOSF va proposer, en partenariat avec la Française des Jeux, un cadre commun définissant les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des organisations sportives.

Le premier objectif est d'engager le mouvement sportif dans un cercle vertueux en vue de maintenir des performances durables et de faire vivre les valeurs fondamentales du sport.

Comme chacun a pu le noter, le mouvement sportif porte depuis de nombreuses années des ambitions fortes en matière d'utilité sociale et de responsabilité sociétale.

Toutefois, nos organisations doivent mettre en place les conditions les plus adaptées, en phase avec les besoins et les attentes de la société. C'est dans ce but que le CNOSF développe un dispositif global comprenant des outils au service de tous permettant d'atteindre les axes de progrès nécessaires.

Cette démarche nous permettra notamment de promouvoir le sport fédéral et d'affirmer les forces des territoires et de contribuer à leur équilibre.

COMMISSION MÉDICALE

Dans le respect de ses deux principales missions, la commission médicale a poursuivi en 2017 ses travaux visant d'une part, la santé des sportifs dans le cadre d'une pratique compétitive et, d'autre part, la promotion d'une pratique sportive adaptée à l'état de santé de tout individu (le sport-santé).

LA SANTÉ DES SPORTIFS

L'encadrement médical des délégations françaises

La commission médicale a ainsi participé à la préparation et à l'organisation de la couverture médicale du FOJE d'été de Gyor (Hongrie) et des Jeux Mondiaux organisés à Wroclaw (Pologne) pour les délégations françaises comme celles des pays qui ont sollicité un soutien médical.

La commission médicale a également participé à la pré-

paration des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang en collaboration avec les fédérations de ski et des sports de glace sur les aspects logistique et organisationnel.

Lutte et prévention du dopage

La commission médicale a organisé le 17^e colloque de lutte et de prévention du dopage dans les locaux du CNOSF, en collaboration avec le ministère des Sports et l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Cette manifestation désormais incontournable a permis d'informer l'ensemble de l'entourage des sportifs et les sportifs eux-mêmes des sujets d'actualité, des problèmes de fond et des perspectives concernant les problèmes liés au dopage. La commission médicale a également collaboré avec la CAHN sur le secteur médical et organisé à l'attention des athlètes, des réunions avec l'AFLD sur la problématique de leur localisation.



Conférence médicale interfédérale

La 14^e conférence nationale médicale interfédérale a été organisée à Marseille le 20 septembre en marge du congrès commun de la SFMES/SFTS. Les interventions et tables rondes ont permis de faire le point sur la surveillance médicale réglementaire, le certificat d'absence de contre-indication et sur les missions médicales des médecins, kinésithérapeutes et autres intervenants paramédicaux. Une session du congrès scientifique consacré au sport-santé a permis de faire le point sur la place et l'importance du Médicosport-santé du CNOSF dans cette problématique.

LE SPORT-SANTÉ

En avril 2017, le CNOSF a publié la deuxième édition de son dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, le Médicosport-santé. Cette nouvelle édition compte aujourd'hui sept pathologies et états de santé et présente les protocoles d'activités physiques de 35 fédérations sportives. En tant que pilote du dossier, le comité Médicosport-santé du CNOSF en lien étroit avec les fédérations sportives continuera à étoffer cet ouvrage en 2018 en y intégrant des pathologies neurologiques et pulmonaires d'une part, et l'état de santé de la grossesse d'autre part.

En parallèle de ce travail, la signature d'un contrat entre le CNOSF et les éditions VIDAL en mai 2017 a officialisé le projet de dématérialisation du Médicosport-santé débuté fin 2016. Il vise à offrir aux professionnels de santé en général et aux médecins traitants en particulier, un outil d'aide à la prescription d'activités physiques et sportives grâce à la numérisation des fiches du Médicosport-santé sous forme de base de données disponible en ligne.

Le deuxième semestre 2017 a été consacré à la validation des fiches ainsi transformées par les fédérations sportives impliquées. La mise en ligne de ces fiches via cet outil est prévue pour la fin de l'année 2018 qui verra également la publication de la troisième édition du Médicosport-santé.

MÉDICOSPORT-SANTÉ

LE DICTIONNAIRE À VISÉE MÉDICALE DES DISCIPLINES SPORTIVES

À travers ces travaux, le CNOSF s'engage pleinement dans le développement d'une offre de pratique d'activités physiques et sportives adaptées comme thérapeutique non médicamenteuse. Cette dernière est encadrée depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2017, du décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

À ce titre, le CNOSF et sa commission médicale sont chargés d'évaluer les certifications fédérales ouvertes aux encadrants bénévoles et de proposer une liste aux ministères en charge des Sports et de la Santé.

Prévue pour le deuxième trimestre 2018, cette mission consolide la volonté du CNOSF d'accompagner et de soutenir le mouvement sportif en tant qu'acteur majeur de santé publique. Il pourra compter sur le soutien des CROS, CDOS et CTOS pour appuyer le déploiement territorial des dispositifs sport-santé fédéraux et la mise en avant du Médicosport-santé.

VOLET JURIDIQUE

La commission juridique, comportant des experts de différentes fédérations, a été réunie pour convenir des modalités afférentes aux travaux à mener au cours de l'Olympiade qui s'ouvre.

À cet effet, la commission pourra répondre, sur différents sujets, aux questionnements d'ordre juridique, administratif et/ou institutionnel notamment le dopage, la réforme à venir des règlements disciplinaires, le certificat médical, le statut des cadres techniques sportifs, etc.

Elle examinera les demandes de délégation de mission de service public transmis par le ministère des Sports, afin d'éclairer les organes de décisions.

Enfin, elle analysera les demandes d'adhésion au CNOSF. Elle permet notamment une meilleure sécurisation des choix et recommandations.



Bruno Delor

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

VOLET ACHAT

Le CNOSF poursuit sa démarche de structuration des achats avec une recherche de qualité et d'économie.

COMMISSIONS



Dans sa mission de service aux membres, le CNOSF a à cœur de réunir, autour de commissions institutionnelles ou *ad hoc*, les expertises fédérales nécessaires à la prise en compte des problématiques qui parcourent le mouvement sportif et d'en faire valoir les intérêts.

COMMISSION OLYMPIQUE

La réforme statutaire a conduit le collège des fédérations olympiques à devenir commission olympique. Sa composition demeure néanmoins inchangée.

Présidée par Denis Masegla et réunissant les présidents de fédérations régissant un sport olympique (ou leurs représentants) ainsi que les membres français du CIO, la commission s'attache notamment à travailler sur l'application des décisions et règlements émanant du CIO. Sous sa forme de collège puis de commission, l'instance s'est réunie quatre fois en 2017, abordant, outre les sujets d'actualités, les sujets liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018 ainsi que les enjeux liés à la réforme du modèle sportif français.

COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS (CIAS)

La CIAS s'est penchée sur les problématiques des commissions fédérales, telles que l'exercice de la profession d'agent sportif par les ressortissants européens souhaitant s'établir ou exercer dans le cadre d'une prestation de service en France, ou encore la mise en œuvre des dispositions visant à mieux contrôler les flux financiers du sport professionnel et l'activité des agents sportifs. À ce titre, elle s'est interrogée sur la nature du paiement par le club de la commission de l'agent.

Par ailleurs, la CIAS a auditionné un représentant de Tracfin qui a clairement indiqué que les agents sportifs étaient soumis aux obligations de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Il est à noter un nombre croissant d'inscrits à la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif organisé par la CIAS, jusqu'à 580 cette année.

COMMISSION FUTUR DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Sous la présidence de Christian Dullin, secrétaire général de la Fédération française de rugby et administrateur du CNOSF, la commission futur des fédérations s'est constituée au cours du second semestre 2017. Elle se compose d'une vingtaine d'élus de fédérations.

Nécessairement liés aux travaux relatifs à la réforme du modèle sportif français engagés au premier semestre 2018, les travaux à venir en 2018 s'articuleront autour de deux axes forts que sont la gouvernance des fédérations et leur modèle économique.

COMMISSION SPORT ET JEUNES « HORIZON 2024 »

Présidée par Laurent Petrynka, directeur national de l'Union nationale du sport scolaire et administrateur du CNOSF, la commission sport et jeunes « Horizon 2024 » a été créée lors de la nouvelle mandature. Composée de dix membres, la commission a pour objectifs de favoriser auprès des jeunes la promotion de l'engagement à exercer des responsabilités et d'accompagner les fédérations et les structures territoriales du CNOSF dans la mise en place de parcours (formation, tutorat) en vue de favoriser l'accès des jeunes aux responsabilités, notamment en ce qui concerne l'arbitrage ou des fonctions dirigeantes. Nécessairement à connecter avec les engagements portés par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la commission affinera sa feuille de route au premier semestre 2018.



ZOM

Une nouvelle co-présidence

Pour continuer à promouvoir les intérêts des athlètes : Gwladys Epangue et Fabien Gilot sont les nouveaux co-présidents de la CAHN élus par leurs pairs.

COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU (CAHN)

2017 fut synonyme de fin de mandature pour la CAHN, co-présidée depuis 2013 par Isabelle Severino et Tony Estanguet.

Durant cette période, la CAHN aura su se mobiliser sur des sujets de fond :

- L'implication des athlètes dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux 2024 ;
- Le statut du sportif de haut niveau en participant aux travaux du rapport Karaquillo et à l'évolution des aides personnalisées ;
- La reconversion professionnelle en accompagnant les dispositifs des partenaires olympiques et en étant les ambassadeurs de l'Athlete Career Programme ;
- La représentation des sportifs français dans les instances internationales ;
- Les journées et soirées bleues avec une présence systématique sur ces événements pour faire vivre les valeurs olympiques et l'Esprit Bleu.

2017, UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR CONTINUER À PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DES ATHLÈTES

Gwladys Epangue et Fabien Gilot sont les nouveaux co-présidents élus par leurs pairs. Ils siègent au Conseil d'administration du CNOSF. La CAHN compte 60 membres élus, qualifiés ou cooptés. Les nouvelles disciplines intégrant le programme des Jeux Olympiques en 2020 y sont représentées.



La CAHN souhaite poursuivre les actions menées en faveur des sportifs de haut niveau tels que l'accompagnement des athlètes lors de leur reconversion, la lutte antidopage ou la valorisation de l'Esprit Bleu. Pour alimenter leur réflexion, trois sous-groupes de travail ont été mis en place : reconversion après carrière, médical, communication.

La CAHN souhaite par ailleurs proposer des dispositifs variés de formation à destination des athlètes, à travers notamment la tenue du Forum des athlètes.



Elle travaillera avec Bernard Amsalem, vice-président délégué en charge du haut niveau, Denis Masseglia son élu de référence, et en lien avec Sarah Ourahmoune, nouvelle vice-présidente en charge des athlètes et des mixités.

Les co-présidents de la CAHN se mobiliseront également en tant que représentants des athlètes au sein du Conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

COMMISSION SPORT PROFESSIONNEL

Vitrine du mouvement sportif français et secteur économique à part entière, le sport professionnel doit poursuivre son développement afin d'accroître son attractivité et davantage compter en Europe. Cette action se doit d'être menée en adéquation avec les valeurs du sport et les principes d'unité et de solidarité avec le monde amateur.

Suivant cet objectif, la commission s'est fortement impliquée, au cours du premier semestre 2017, dans le cadre des travaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs.

Présidée par Jean-Pierre Siutat depuis mai 2017, la commission s'est centrée autour de l'ambition d'accompagner le développement du sport professionnel, par la coordination de ses acteurs et le partage d'informations et de bonnes pratiques. Elle s'est également donnée pour ambition d'anticiper les problématiques relatives au sport professionnel (d'ordre juridique, économique, de gestion, de gouvernance, d'organisation et de médiatisation) et d'être force de propositions vis-à-vis des partenaires publics et privés.

Réunissant 11 fédérations (de sports individuels et collectifs) et sept ligues professionnelles ainsi que l'Association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP), la commission s'est réunie en plénière le 12 décembre et a fixé la méthode et la feuille de route pour les trois prochaines années.



Pour 2018, cinq thématiques ont été jugées prioritaires par les membres de la commission : Europe, intérieur, taxe d'apprentissage pour les centres de formation, fiscalité des sportifs professionnels et innovation ; auxquelles s'ajoute la nécessité d'une réflexion sur les agents sportifs en lien étroit avec la CIAS.

En fonction des sujets, seront associés d'autres acteurs du sport professionnel ainsi que des experts nationaux et internationaux du sport.

COMMUNICATION, MARKETING ET ÉVÉNEMENTIEL



PARIS 2024 COMME ENJEU PRIORITAIRE

Contexte de candidature olympique oblige, une grande partie de l'énergie a été employée à construire, aux côtés du comité de candidature et des autres parties prenantes, le succès de Paris pour l'organisation des Jeux de 2024 : présence aux comités de pilotage, soutien en ressources humaines lors des temps forts événementiels, relais des campagnes de promotion, partage des activités digitales, création de contenus spécifiques, etc. Un investissement total sur ce sujet aura ainsi permis de pleinement soutenir le Groupement d'intérêt public (GIP) et de positionner le CNOSF comme un acteur incontournable de la communication liée à Paris 2024.

ANNÉE PARTICULIÈREMENT INSTITUTIONNELLE

Comme traditionnellement en fin d'Olympiade, l'année électorale est l'occasion de redonner un coup de projecteur institutionnel.

Le CNOSF s'est ainsi employé à valoriser différentes séquences institutionnelles 2017 à travers notamment la couverture du débat présidentiel et de l'assemblée générale, la réalisation des supports tel que le rapport d'activités, l'habillage de la Maison du sport français ou encore la couverture digitale et presse.

Tout au long d'une année regorgeant d'enjeux cruciaux, notamment en termes d'image et de positionnement, le CNOSF s'est attaché, par ses actions de communication, à faire rayonner l'institution et à valoriser les projets développés au service de ses membres.

VALORISATION DES EXPLOITS DES BLEUS

2017 aura également été sportive, avec pas moins de trois événements multisports internationaux où une délégation française était engagée par le CNOSF. À Erzurum (Turquie) pour le FOJE d'hiver, à Győr (Hongrie) pour celui d'été, et à Wroclaw (Pologne) pour les Jeux Mondiaux, les sportifs tricolores et leurs performances ont été mis en lumière à l'appui d'un mini-site Internet dédié sur le portail franceolympique.com, d'un guide de la délégation française, d'un plan digital de couverture, de contenus spécifiques, ou encore de réponses aux demandes médiatiques. À l'occasion de ces événements, les fédérations concernées ont été associées à la dynamique de communication.



Cette année préolympique a aussi permis une montée en puissance vers les Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang et la construction des différentes facettes du dispositif de communication. Les moments importants comme le rassemblement des équipes de France de ski et des sports de glace à La Londe Les Maures puis le J-100, organisé à la salle Pleyel, en plein cœur de Paris, ont constitué deux temps forts événementiels, permettant la réalisation de contenus et la rencontre avec de nombreux journalistes.

Médiatiquement justement, ces Jeux auront permis une exposition intense de la délégation, grâce au dispositif mis en place sur les sites de compétition et au Club France. Pour n'évoquer que le partenaire TV, France Télévisions a consacré 343 heures d'antenne et 72% des Français ont vu l'événement, soit 41,5 millions de personnes touchées. Des audiences record !

« Bleu Olympique » et « Bleu Paralympique »

La campagne promotionnelle pour les Jeux Olympiques de PyeongChang a été co-réfléchi et co-construite avec le CPSF, dans un souci d'harmonisation et d'unité.

D'un point de vue promotionnel, si l'Esprit Bleu est toujours une marque forte de France Olympique, la campagne développée pour l'occasion, co-réfléchi et co-construite avec le Comité paralympique et sportif français (CPSF), dans un souci d'harmonisation et d'unité, a remis en majeur le terme « Olympique » : trois visuels, un clip et de nombreuses déclinaisons digitales estampillés « Bleu Olympique » et « Bleu Paralympique » ont été réalisés et diffusés sur les supports du CNOSF et via ses partenaires médias.



Des audiences record
pour les Jeux Olympiques
de PyeongChang

41,5 MILLIONS
DE TÉLÉSPECTATEURS



Le digital enfin, toujours plus incontournable, a une nouvelle fois permis durant ces Jeux de mettre en valeur le savoir-faire du CNOSF en la matière avec notamment le passage, en Corée du Sud, de la barre symbolique des 600 000 fans pour la communauté @FranceOlympique sur facebook, twitter et instagram.

600 **K** FANS
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



AU SERVICE DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS : SENTEZ-VOUS SPORT

Comme en 2016, la huitième édition de la semaine Sentez-Vous Sport a été célébrée en même temps que la troisième Semaine européenne du sport (European Week of Sport). Près de cinq millions de personnes ont été sensibilisées par les actions menées au travers des 8 921 événements sportifs labellisés.

En ouverture de la semaine, le village Sentez-Vous Sport, organisé au Parc de la Villette le 23 septembre, a permis à plus de 10 000 Parisiens et Franciliens de s'initier gratuitement à une trentaine d'activités physiques et sportives.

À cette occasion, le CNOSF a déployé le troisième cycle des 4 saisons du sport féminin : « inciter à pratiquer ».



Les sixièmes Assises Sport et Entreprises, tenues le 21 novembre, avaient pour thème central « l'impact des Jeux Olympiques sur les entreprises du pays organisateur », et ont permis de partager les témoignages d'entreprises anglaises, chinoises, brésiliennes et françaises. Cette conférence a également été l'occasion de dévoiler les résultats d'une enquête nationale, portée par le ministère des Sports, le CNOSF, le MEDEF et l'Union sport & cycles, sur l'identification des freins à la pratique des activités physiques et sportives au sein des entreprises.

La quatrième édition des Trophées Sentez-Vous Sport, ce même 21 novembre, avec la participation de Stéphane Diagana – président du jury – et des ambassadeurs Nantenin Keita et Camille Lacourt, a récompensé six lauréats dans quatre catégories parmi 40 dossiers reçus. Cette année, les deux entreprises les plus sportives de France sont Zendesk (dans la catégorie des moins de 250 salariés) et Sigma (dans la catégorie des plus de 250 salariés). Les Trophées ont pour objectif de mettre en avant des initiatives de structures qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales.



HONORER LES SPORTIFS : LA SOIRÉE DES CHAMPIONS DU MONDE

Les 184 titres de champions du monde 2016 remportés par 322 athlètes ont été honorés le 25 janvier 2017 au CNOSF. La soirée des champions a été parrainée par des athlètes médaillés lors de différentes éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- Michaël D'Almeida, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Rio en cyclisme sur piste (vitesse par équipe) ;
- Marie-Amélie Le Fur, deux médailles d'or au saut en longueur et sur 400m et une de bronze sur 200m aux Jeux Paralympiques de Rio ;
- David Smétanine, médaillé d'argent du 50m nage libre aux Jeux Paralympiques de Rio ;

- Souleymane Cissokho, boxeur médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Rio en -69kg ;
- Jean-Philippe Gatien, médaillé d'argent en tennis de table aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992.

ALLEZ LES BLEUS!

La nouvelle marque du sport français, déposée au profit du mouvement sportif français et positionnée comme une marque « supporters », multisports, universelle et trans-générationnelle.

Fin 2017, le programme de licences ALLEZ LES BLEUS! comptait déjà 8 licenciés dans les domaines de l'édition, du textile, des accessoires et la bagagerie.

DES PARTENAIRES FIDÈLES ET ENGAGÉS

Au sortir d'une Olympiade 2013-2016 très positive pour les partenaires, FDJ, Lacoste, le Groupe BPCE et Air France ont renouvelé leur engagement avec le CNOSF et ont été rejoints dans la famille des partenaires olympiques nationaux par Decathlon, le Groupe Mutuelle Des Sportifs, le Groupe VYV, la MAIF et Club Med. À l'échelle internationale, Toyota, Bridgestone, Alibaba et Intel ont renforcé le programme de parrainage mondial TOP du CIO.

Durant cette année post-olympique, les partenaires ont développé avec le CNOSF de nouvelles approches solidaires et responsables (référentiel RSO co-construit avec FDJ, offres exclusives de Toyota au profit de l'ensemble du mouvement sportif français, fiches pédagogiques du CNOSF présentées sur l'espace MAIF du salon de l'Éducation, etc.) tout en contribuant à l'extraordinaire mobilisation de la Journée Olympique du 23 juin et en préparant l'accompagnement de l'équipe de France olympique sur la piste de PyeongChang 2018, à l'image du J-100 co-organisé salle Pleyel avec Lacoste.



ALLEZ LES BLEUS! LA NOUVELLE MARQUE DU SPORT FRANÇAIS

Le CNOSF œuvre au quotidien pour le sport français et soutient les athlètes tricolores sur tous les terrains. En avril 2017, c'est sur celui de la licence que le CNOSF a été actif, lançant la marque commerciale ALLEZ LES BLEUS!, déposée au profit du mouvement sportif français et positionnée comme une marque « supporters », multisports, universelle et trans-générationnelle. Fin 2017, le programme de licences ALLEZ LES BLEUS! comptait déjà huit licenciés dans les domaines de l'édition, du textile, des accessoires et la bagagerie.

RELATIONS INTERNATIONALES



2017 a été pleinement consacrée à la mobilisation autour de l'obtention de l'organisation des Jeux de 2024. Contribuer à la représentation du CNOSF à l'étranger, accompagner les fédérations et promouvoir le savoir-faire du sport français ont été les priorités.

SOUTENIR L'ACTION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS

Le CNOSF a développé de nombreuses actions au service des fédérations afin de renforcer l'influence de la France sur la scène internationale.

SOUTIEN FINANCIER ET STRATÉGIQUE AUX FÉDÉRATIONS

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL DES FÉDÉRATIONS

Un budget de 500 000 € a été consacré en 2017 au soutien des actions internationales présentant le plus fort intérêt stratégique pour le sport français (candidatures à des postes de dirigeants dans les instances internationales, accueil d'événements institutionnels, francophonie, coopération...). 51 fédérations, dont 30 olympiques, ont été soutenues via ce programme. 16% des fonds versés ont permis d'aider au soutien de candidatures et 35% à la représentation internationale des fédérations.

500 K€

consacrés au soutien des actions internationales présentant le plus fort intérêt stratégique pour le sport français.



51 FÉDÉRATIONS DONT 30 OLYMPIQUES

ont été soutenues via ce programme.

16% DES FONDS VERSÉS

ont permis d'aider au soutien de candidatures et 35% à la représentation internationale des fédérations.

SOLIDARITÉ OLYMPIQUE

Le CNOSF a fait, avec les services de la Solidarité Olympique, le bilan du quadriennal 2013-2016 et évoqué les pistes de collaboration sur 2017-2020. Une partie des fonds du nouveau quadriennal sera versée aux fédérations pour aider leurs athlètes à se qualifier pour les Jeux Olympiques et les Jeux régionaux ou à organiser des stages pour les entraîneurs. L'autre partie servira à financer les futurs projets du CNOSF. Par ailleurs, le CNOSF a renouvelé son engagement aux côtés de la Solidarité Olympique pour accueillir une quinzaine d'athlètes boursiers. Depuis 2010, au CRJS de Petit-Couronne et désormais aussi à l'INSEP, ces athlètes étrangers bénéficient du meilleur environnement technique afin de se qualifier pour les Jeux de Tokyo. Les excellentes relations nouées avec la Solidarité Olympique permettent d'envisager de nouvelles perspectives pour l'avenir.

RENFORCER L'EXPERTISE DES FÉDÉRATIONS

PARCOURS AMBITION INTERNATIONALE

Véritable service aux membres, le Parcours Ambition Internationale a connu en 2017 sa quatrième édition. 19 représentants, élus ou salariés de fédérations, ont participé aux quatre séminaires abordant des thématiques clés : communication interculturelle, fondamentaux du lobbying, réseaux internationaux, etc. En mai, la promotion « Bernard Lapasset » s'est rendue à Bruxelles afin de mieux saisir les enjeux du droit européen et découvrir les possibilités d'accompagnements

financiers prévues par l'Union européenne, notamment dans le cadre des projets Erasmus +.

Enfin, pour la première fois, une soirée réunissant les quatre promotions (80 personnes) a été organisée afin de renforcer les liens entre fédérations et favoriser le partage d'expériences.



LE CERCLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le dispositif du « Cercle des relations internationales », basé sur l'expertise et les ressources internes des fédérations, a pour objectif de créer les conditions pour développer des synergies sur la base de recherches et de dossiers fournis par le CNOSF. En 2017, les fédérations ont eu l'occasion d'échanger sur les thématiques de la Francophonie, de l'Afrique ainsi que du rôle des territoires d'Outre-Mer dans les relations internationales.

ACCOMPAGNEMENT DE CANDIDATURES

2017 a été une année de renouvellements des instances dirigeantes de nombreuses institutions internationales. Avec pour objectif de renforcer l'influence de la France sur la scène mondiale, le CNOSF a accompagné plusieurs candidatures de premier plan, notamment David Lappartient, élu président de l'UCI, Bernard Amsalem, élu membre du Comité exécutif du Comité International des Jeux Méditerranéens et Gwladys Epangue, candidate à la commission des athlètes des COE.



RENFORCER LA PLACE DU CNOSF À L'INTERNATIONAL

À l'initiative de nombreux projets de coopération et présent sur de nombreux événements, le CNOSF a renforcé cette année encore son positionnement en tant qu'acteur incontournable du mouvement sportif international.

DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION

FRANCOPHONIE

En marge des Jeux de la Francophonie organisés à Abidjan (Côte d'Ivoire), le CNOSF a organisé l'assemblée générale de l'Association francophone de comités nationaux olympiques (AFCNO). Lors de cette dernière, Denis Maseglia a été réélu au poste de secrétaire général.

Afin de concrétiser la volonté de coopération au sein de l'AFCNO, le programme de « volontariat sportif francophone » a permis de mettre neuf jeunes diplômés à disposition de CNO ou d'unions francophones, pour contribuer à leur structuration et leur développement. Par ailleurs, sous l'égide de l'AFCNO et en partenariat avec l'INSEP, le CNOSF a organisé la deuxième édition d'une formation pour entraîneurs francophones de haut niveau. Durant plus d'une semaine, 24 entraîneurs représentant 23 pays ont bénéficié de l'expertise de nombreux intervenants sur des thématiques transversales liées à la performance de haut niveau ou encore à l'éthique, cette dernière ayant été développée par Jean-Michel Brun.

Financée par la Solidarité Olympique et l'Organisation internationale de la francophonie, cette semaine a renforcé l'image d'excellence de la France. Enfin, une réunion de travail a été organisée afin d'identifier les leviers stratégiques de structuration d'un mouvement sportif francophone dans lequel le CNOSF jouerait un rôle moteur, à l'effet d'aider les fédérations françaises à la création et au développement d'unions francophones.



EUROPE

Le CNOSF a poursuivi en 2017 son implication comme partenaire du projet européen « Sport Parks », mené par le CNO tchèque, qui a abouti à la mise en place à Grenoble d'un village des sports pendant les Jeux de PyeongChang. Il s'est également engagé pour trois ans dans le projet « POINTS » qui vise à accompagner, aux côtés du CIO, des organisations partenaires (dont dix CNO) à promouvoir l'intégrité du sport et la bonne gouvernance dans leur structure et leur territoire.

La place du CNOSF dans le réseau européen a également été renforcée cette année par l'organisation de l'assemblée générale de l'European non-governmental sports organisation (ENGSO) en juin. Plus de 80 représentants d'organisations sportives européennes ont été réunis et ont notamment participé à des ateliers autour de « l'héritage olympique pour le sport pour tous ». Enfin, l'élection de Jean-Michel Brun à l'exécutif des COE en novembre conforte l'implication du CNOSF autour des enjeux européens.



RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

En 2017, le volontariat franco-allemand a célébré son dixième anniversaire à Sarrebruck, l'occasion de renouveler l'engagement de toutes les parties dans ce projet phare de coopération.

Le plan d'orientation 2017-2019 de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) prévoit quatre grands objectifs : poursuivre et renforcer la diversification des publics, favoriser la participation des jeunes, l'apprentissage de la pratique de la langue, et l'expérience interculturelle. Le CNOSF s'impliquera pleinement dans chacun de ces objectifs.



En novembre, le CNOSF a contribué à l'organisation de la 52^e session franco-allemande des fédérations, tenue à Marseille, sur le sujet de l'organisation du sport de haut niveau dans nos deux pays. Le travail de communication à destination des fédérations, CROS, CDOS et CTOS sera renforcé pour encourager les échanges franco-allemands au sein des clubs.

Afin de consolider la coopération bilatérale, Jean-Michel Brun a rencontré Jan Holze, nouveau président de la Deutsche Sportjugend, lors de réunions institutionnelles et participé au Conseil d'orientation de l'OFAJ.

RÉCEPTION DE DÉLÉGATIONS

Le CNOSF est régulièrement sollicité pour partager son savoir-faire. Ainsi, plusieurs délégations ont été reçues, dont le CNO d'Indonésie, accueilli pour discuter de l'organisation juridique du sport et de la conciliation, le trésorier du CNO du Togo pour évoquer l'organisation administrative du CNOSF, ou encore, le président du CNO iranien.

ANIMER LE RÉSEAU INTERNATIONAL, PROMOUVOIR LE CNOSF ET PARIS 2024

PROGRAMME D'INVITATIONS SUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

En 2017, le CNOSF a lancé le programme d'invitations sur les grands événements sportifs en France, permettant de renforcer ses liens avec des personnalités influentes du mouvement sportif international. Celles-ci ont ainsi pu assister à différents événements (Roland Garros, mondiaux de handball et de hockey sur glace) leur permettant d'apprécier la capacité de la France à organiser des grandes compétitions internationales.

ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS ET PROMOTION PARIS 2024

Le CNOSF a poursuivi ses activités internationales liées à la candidature de Paris 2024, notamment en assurant sa représentation dans l'ensemble des grandes réunions internationales. Ainsi, aussi bien à Abidjan (Jeux de la Francophonie), Erzurum et Győr (FOJE), Wrocław (Jeux Mondiaux), Malte (EU Sport Forum), Saint Marin (Jeux des Petits États Européens), qu'à Aarhus (SportAccord) ou encore Skopje (séminaire des COE) et Bruxelles (Soirée Européenne du Sport), Denis Masegaglia et Jean-Michel Brun ont saisi chaque occasion pour promouvoir la candidature de Paris 2024 auprès des acteurs du mouvement olympique.

Depuis le 13 septembre, le CNOSF assure la continuité des relations institutionnelles avec les acteurs internationaux, aussi bien lors d'événements majeurs (AG ACNO à Prague et AG des COE à Zagreb) qu'en répondant aux différentes sollicitations de délégations de passage à Paris.

En 2018, le CNOSF accompagnera le COJO Paris 2024 dans les actions internationales qui seront organisées. Il poursuivra ses efforts dans l'accompagnement des fédérations et la valorisation de l'image internationale du CNOSF.

JEUX OLYMPIQUES DE PYEONGCHANG 2018



1, 6, 14 - Martin Fourcade - biathlon - Or 12,5 km poursuite - Or 15 km mass start - Or relais mixte | 2 - Julia Pereira de Sousa Mabileau - Argenté snowboardcross | 3 - Perrine Laffont - Or ski de bosses | 4 - Marie Martinod - Argenté ski halfpipe | 5 - Jean-Marc Gaillard, Maurice Manificat, Clément Parisse, Adrien Backscheider - Bronze ski de fond relais 4x10 km | 6 - Marie Dorin-Habert, Anais Bescond, Simon Desthieux, Martin Fourcade - Or biathlon relais mixte | 7 - Pierre Vaultier - Or snowboardcross



8, 13 - Alexis Pinturault - ski alpin - Argenté combiné alpin - Bronze slalom géant | 6, 9, 10 - Anais Bescond - biathlon - Or relais mixte - Bronze 10 km poursuite - Bronze relais 4x6 km | 10 - Anais Chevalier, Anais Bescond, Justine Braisaz, Marie Dorin-Habert - Bronze biathlon relais 4x6 km | 11 - Richard Jouve & Maurice Manificat - Bronze ski de fond sprint par équipe | 12 - Gabriella Papadakis & Guillaume Cizeron - Argenté patinage artistique danse sur glace | 15 - Victor Muffat-Jeandet - Bronze ski alpin combiné alpin

© CNOSF / OLYMPIQUES

HAUT NIVEAU



Bernard Amsalem

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DU HAUT NIVEAU

LA GOUVERNANCE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le renouvellement des instances dirigeantes du CNOSF a donné lieu à un passage de témoin à la tête du pôle olympique et haut niveau. La vice-présidence déléguée occupée pendant deux Olympiades par Jean-Luc Rougé s'est vue confiée à Bernard Amsalem à l'issue de l'assemblée générale du CNOSF de mai. Ce nouveau mandat s'ouvre sur une réflexion autour de la gouvernance du haut niveau en France et de ses conditions d'optimisation. En effet, portée par la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, la France se doit d'afficher une ambition sans faille d'excellence sportive à l'horizon 2024. Afin de relever le challenge de 24 médailles d'or en 2024, la question des moyens au service de la performance de nos sportifs français est clairement posée.

Convaincu de la nécessité d'une réforme de la gouvernance du haut niveau, le CNOSF souhaite se positionner comme contributeur de la dynamique. Il a, à ce titre, désigné deux représentants du mouvement sportif, Fabien Gilot et Nicolas Hénard pour prendre part aux travaux de la mission d'étude pour la haute performance spor-

tive confiée par la ministre des Sports à Claude Onesta. En parallèle et convaincu de la plus-value de la coopération inter-acteurs autour du lieu unique positionné depuis 2016 à l'INSEP, les équipes du CNOSF ont poursuivi leur collaboration avec la mission d'optimisation de la performance (MOP). Participant aux différentes instances et groupes de travail dédiés, le CNOSF a ainsi été mobilisé via la commission nationale du sport de haut niveau qu'il préside, sur les sélections olympiques aux Jeux de PyeongChang, l'étude des projets de performance fédéraux, la reconnaissance des disciplines de haut niveau ou encore les listes ministérielles de sportifs de haut niveau.



DÉLÉGATIONS FRANÇAISES

En 2017, le CNOSF a conduit trois délégations à l'occasion du FOJE d'hiver à Erzurum du 11 au 18 février, du FOJE d'été à Győr du 23 au 30 juillet et des Jeux Mondiaux à Wrocław du 20 au 30 juillet. Ces événements ont vu une nouvelle fois briller les délégations françaises.



Pour sa 13^e édition, le **FOJE d'hiver** a réuni 34 pays européens, 1073 athlètes autour de neuf disciplines. Composée de 59 athlètes (40 hommes et 19 femmes) présents dans huit disciplines, de 23 cadres fédéraux et de six cadres du CNOSF, la délégation française affiche une belle 2^e position dans le classement des médailles. Malgré un contexte géopolitique peu favorable, les trois fédérations de sports d'hiver ont répondu présentes, garantissant ainsi une participation optimale à l'événement.

21 MÉDAILLES
AU FOJE D'HIVER

7 D'OR
8 D'ARGENT
6 DE BRONZE



Mettant à nouveau à l'honneur l'élite de nos jeunes sportifs, le **FOJE d'été** a accueilli en Hongrie 50 pays. La France était représentée par une délégation de 148 personnes dont 106 athlètes (60 hommes et 46 femmes), de 38 cadres et trois juges. Avec ses 16 médailles dont cinq d'or, l'équipe de France se classe 8^e au classement des nations.



16

MÉDAILLES
AUX FOJE D'ÉTÉ

5 D'OR
6 D'ARGENT
5 DE BRONZE

Enfin, les **Jeux Mondiaux** ont une nouvelle fois été l'occasion de voir briller la délégation française. Autour de 102 nations représentées et 3214 sportifs engagés dans 54 disciplines, la France constituait la 2^e plus grosse délégation présente sur ces dixièmes Jeux Mondiaux, derrière la Pologne, pays hôte.



43

MÉDAILLES
AUX JEUX
MONDIAUX

14 D'OR
14 D'ARGENT
15 DE BRONZE

Le porte-drapeau, Thomas Vilacea (sauvetage et secourisme) a emmené une délégation de 184 athlètes représentant 22 fédérations. Avec un bilan record, les Bleus décrochent 43 médailles : 14 en or, 14 en argent et 15 en bronze. La France termine 2^e nation au nombre de médailles derrière la Russie (63) et 4^e du classement au nombre de médailles d'or. Entourés d'une délégation de 19 dirigeants de fédérations, les athlètes ont pu célébrer leurs performances dans un Club France à l'ambiance conviviale.

REMISE DE MÉDAILLES OLYMPIQUES

Suite aux sanctions du CIO à l'encontre d'athlètes russes convaincus de dopage, la France a vu son palmarès des Jeux Olympiques de Pékin étoffé de deux nouvelles médailles. Manuela Montebrun, médaillée de bronze au lancer de marteau, s'est ainsi vue remettre sa récompense lors des championnats du monde d'athlétisme de Londres, le 12 août 2017 par Sergueï Bubka et Denis Masseglià. Yannick Szczepaniak, médaille de bronze en lutte, a quant à lui, été honoré par Guy Drut et Denis Masseglià à l'occasion des championnats du monde de lutte à Paris, le 21 août 2017.

OBJECTIF JEUX !

Année préolympique oblige, les regards se sont rapidement tournés vers les rendez-vous olympiques de 2018 : les Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang du 9 au 25 février 2018 et les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'été de Buenos Aires du 6 au 18 octobre 2018.

LANCEMENT DE L' « AVENTURE OLYMPIQUE » : LE RASSEMBLEMENT PRÉOLYMPIQUE

Afin de regrouper tous les potentiels sélectionnés aux prochains Jeux d'hiver 2018, athlètes et cadres, des différentes disciplines des fédérations de ski et des sports de glace, le CNOSF a organisé l'accueil du collectif hiver 2018 à La Londe les Maures du 29 mai au 2 juin 2017.

Entourés de Denis Masseglià, de leurs présidents de fédérations, Michel Vion et Didier Gailhaguet et de leurs DTN, Fabien Saguez et Rodolphe Vermeulen, les 96 athlètes de la fédération de ski et les 24 athlètes de la fédération des sports de glace ont eu l'occasion de partager leurs vécus permettant aux plus jeunes de se préparer à leur première expérience olympique et de préfigurer l'équipe de France olympique.



RASSEMBLEMENT DES ENTRAÎNEURS NATIONAUX ET DES DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX : PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Organisé en collaboration avec la MOP, le regroupement des entraîneurs nationaux et DTN s'est déroulé du 7 au 10 novembre 2017 au Club Méditerranée d'Opio. Avec la présence de 80 entraîneurs et 33 DTN ou DTN adjoints, les cinq jours de séminaire ont donné lieu à des échanges riches et instructifs. Axés sur l'analyse des résultats et enseignements des Jeux de Rio, les perspectives de ceux de Tokyo mais aussi sur l'organisation et l'importance des différentes formes d'accompagnement de la performance (telle que la dimension psychologique), les travaux ont permis de mettre à profit les expertises fédérales au service du collectif.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La performance des athlètes de haut niveau ne tient pas uniquement à la dimension sportive. Il appartient de prendre en compte les conditions sociales et leur optimisation pour permettre aux sportifs de haut niveau de concentrer leurs efforts sur leurs résultats. Conscient de cet enjeu d'accompagnement social des sportifs de haut niveau, le CNOSF a poursuivi les actions engagées sur la précédente Olympiade.

Deux axes sont à dégager :

- la reconversion des sportifs de haut niveau ;
- l'échange d'expériences.

EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA RECONVERSION

Le CNOSF a poursuivi la collaboration avec la fondation Adecco dans le cadre du dispositif Parcours Athlète Emploi. En 2017, 49 sportifs ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi sous diverses formes (coaching de carrière, recherche d'emploi, bilan de compétences). 25 sportifs ont trouvé une issue positive à la suite de leurs entretiens (un emploi, une formation ou reconversion). En parallèle, un atelier collectif destiné aux sportifs de haut niveau s'est tenu le 6 octobre 2017 à Lyon sur le thème « comment valoriser votre expérience de sportifs pour réussir en entreprise ? ». Avec le concours d'Estelle Boulinguez (Fondation Adecco) et de Kady Kanouté (membre de la commission des athlètes de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et intervenante pour le compte du CIO), ce rassemblement visait à travailler sur les compétences professionnelles des athlètes.



La reconversion des athlètes passe parfois par l'entrepreneuriat. Pour soutenir cette démarche, le CNOSF a souhaité prendre part à l'initiative développée par la ville de Paris à travers la création du Sport Social Business Lab, incubateur visant à accompagner les sportifs en reconversion désireux de créer leur entreprise dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. En relais de l'appel à projet et membre du jury de sélection, le CNOSF a eu le plaisir de voir retenu le projet de Ugo Legrand, ancien judoka, médaillé de bronze à Londres en 2012.

L'optimisation de l'accompagnement des athlètes s'inscrit le plus souvent dans la mutualisation des expertises et des compétences. Dans ce cadre, le CNOSF a poursuivi ses échanges et collaborations avec les multiples acteurs impliqués dans la reconversion des sportifs de haut niveau : participation aux travaux de la Française des Jeux visant à l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation des compétences sportives déclinables dans le monde de l'entreprise ; prise de contact avec la Fédération Régionale de Travaux Publics en vue de proposer l'accès à l'emploi du secteur pour les sportifs ; participation au développement de la plateforme Your Next mise en place par l'INSEP depuis 2015 et visant le recensement de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement socio-professionnels ou encore présentation, lors du Carrefour de la Performance à l'INSEP, du dispositif Parcours Athlète Emploi et de la collaboration avec la Fondation Adecco.

EN MATIÈRE DE MUTUALISATION DES EXPÉRIENCES DES CADRES CHARGÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS

Une nouvelle dynamique réseau a été engagée en direction des chargés du suivi socio-professionnel au sein des fédérations, début 2017, visant à identifier les nouveaux interlocuteurs et à échanger sur leurs attentes. La mobilisation de ce réseau a vocation à s'amplifier en 2018 avec l'organisation d'un forum des chargés du suivi socio-professionnel.

La CAHN constitue un soutien solide pour l'ensemble des actions engagées en faveur des athlètes et leur accompagnement et à l'appui de sous-groupes thématiques, la CAHN a alimenté les réflexions autour d'un accompagnement social des sportifs optimisé.



PROFESSIONNALISATION



Jean-Pierre Mouglin

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE LA
PROFESSIONNALISATION

En relation étroite avec les partenaires sociaux et en particulier avec le Conseil Social du Mouvement sportif (CoSMoS) qui a vu en décembre dernier, sa représentativité confirmée, le CNOSF a poursuivi en 2017 son engagement et son implication en faveur de la professionnalisation du mouvement olympique et sportif.

EMPLOI

Dans la continuité de ses interventions en matière d'accompagnement à la consolidation des activités intégrant la problématique de l'employabilité, le CNOSF par le biais du Centre de Ressources sectoriel Sport du Dispositif Local d'Accompagnement (CR DLA Sport), a

soutenu une action ciblée auprès d'environ 500 associations sportives. Plus de 500 accompagnements et 412 ingénieries ont ainsi été réalisés auprès d'associations représentant pour 50 % d'entre elles une dizaine de fédérations (football, basket-ball, gymnastique, handball, judo et disciplines associées, tennis, danse, canoë-kayak, sport adapté et clubs omnisports).

C'est également dans le cadre de ce soutien que le CR DLA Sport met à la disposition de l'ensemble des acteurs, ses outils d'aide à la décision à l'instar de l'outil de calcul du coût de l'emploi (qui fera l'objet d'une mise à jour compte tenu des dernières évolutions législatives et réglementaires) ou encore de son outil d'autodiagnostic « mon club et l'emploi, quelles bases pour l'avenir ? ».

Outre ces interventions directes, le CR DLA s'est également attaché à renforcer la mise en relation entre les acteurs publics de l'accompagnement en matière d'emploi présents à l'échelle d'un même niveau territorial et ceci, afin de renforcer auprès des associations sportives, une plus grande lisibilité des missions de chacun d'entre eux.

Action ciblée

Le CNOSF, par le biais du Centre de Ressources sectoriel Sport du Dispositif Local d'Accompagnement, a soutenu une action ciblée auprès d'environ 500 associations sportives. Plus de 500 accompagnements et 412 ingénieries ont ainsi été réalisés auprès d'associations représentant pour 50 % d'entre elles une dizaine de fédérations.



Enfin, la période de renouvellement du gouvernement français coïncidant avec celui de la majeure partie des instances fédérales et du CNOSF, il a été décidé de mener en 2017 une étude de fond sur les 20 ans de recours aux dispositifs publics d'aide à l'emploi et de leur impact sur la qualité des emplois ainsi créés. Cette étude consultable depuis le site internet du CNOSF, fondée sur la capitalisation des ressources existantes sur le sujet et une enquête réalisée auprès d'un panel d'associations sportives employeurs ou non, permet aujourd'hui de disposer d'une vision du recours aux différents dispositifs d'aide, des freins éventuels et de leurs impacts en matière de structuration et de professionnalisation du secteur.

Dans un contexte de réformes gouvernementales importantes concernant les dispositifs publics d'aide à l'emploi, les résultats de cette étude sont venus appuyer les deux interventions de Jean-Pierre Mougin, auditionné en sa qualité de vice-président délégué du CNOSF en charge de la professionnalisation, par les parlementaires des deux chambres sur l'impact pour le mouvement associatif sportif, de l'arrêt brutal de ces dispositifs durant l'été 2017.

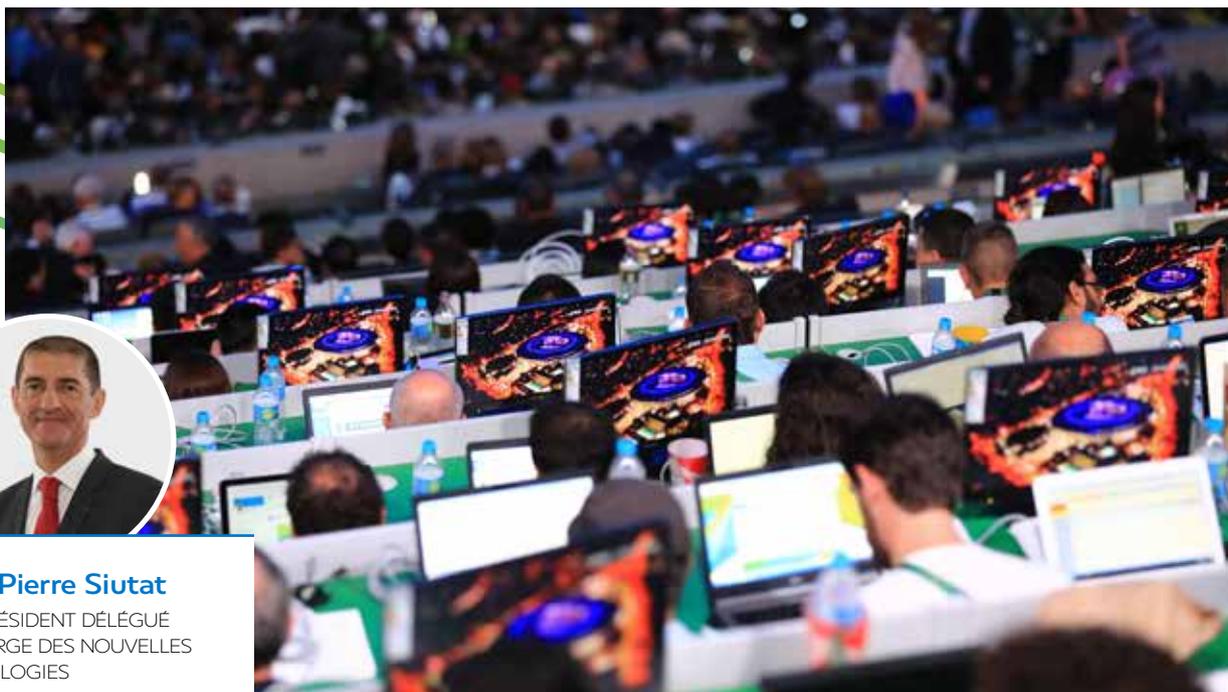
FORMATION / QUALIFICATION

Le CNOSF a poursuivi en 2017, ses accompagnements individualisés en direction des fédérations s'engageant dans la construction ou le renouvellement de leur parcours de qualification. Il a par ailleurs assuré une représentation du mouvement olympique et sportif dans l'ensemble des instances de concertation comme au sein des différentes réunions de travail organisées par l'État ou la branche professionnelle en lien avec la structuration et la professionnalisation du secteur.

En matière de développement des compétences des acteurs sportifs (dirigeants bénévoles et salariés), le CNOSF a mis en place, après le renouvellement de ses propres dirigeants, une commission formation, réunie pour la première fois en décembre 2017. Différents axes de travail se sont alors dégagés et trouveront leur mise en œuvre en 2018 telles que la modélisation d'accompagnements au développement des associations sportives, la recherche d'une plus grande mutualisation et collaboration des acteurs tant nationaux que territoriaux ou encore la mise à disposition des acteurs du mouvement sportif, d'outils permettant la gestion ou le développement de la formation à distance.

Comme pour la thématique de l'emploi, une veille prospective est quotidiennement assurée afin de permettre au CNOSF d'appréhender les différents travaux engagés par l'État en la matière, à titre d'exemples, de réforme de la formation professionnelle continue, de la création d'une « filière sport » ou encore des incidences de ces réformes pour les organismes de formation du mouvement sportif eux-mêmes.

NOUVELLES TECHNOLOGIES



Jean-Pierre Siutat

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES

Cette année a permis d'affiner les réflexions sur l'innovation et les nouvelles technologies au service du mouvement sportif français. Sa transformation numérique est une nécessité dans une démarche de progrès pour les pratiques et pour ses structures. Le CNOSF se doit de diffuser la culture de l'innovation au cœur du sport français. L'axe fort pour 2018 est celui d'accompagner, par les solutions innovantes, la gestion et le développement économique de nos fédérations et de nos clubs, en lien avec l'organisation et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Avec, pour la première fois, un vice-président en charge de cette thématique, le CNOSF va accompagner ses membres en organisant le partage d'informations et de bonnes expériences entre fédérations, ligues, experts et acteurs de l'innovation. Cela se fera non seulement par un travail de veille et de rencontres des différentes parties prenantes, mais également par l'organisation de plusieurs séminaires dans un format innovant et interactif. Il s'agira également de faciliter la mise en relation et d'établir des partenariats avec des acteurs de l'innovation et du numérique afin de proposer au mouvement sportif des services en faveur de son développement.

Il s'agira encore d'imaginer des nouveaux outils et solutions innovantes adaptés aux projets de développement de nos fédérations et de nos clubs. Il s'agira enfin de réfléchir à une stratégie pour appréhender l'e-sport et accompagner les fédérations dans leur intégration de ce phénomène en plein essor.



Au service du mouvement

Les nouvelles technologies se mettent au service du mouvement sportif français :

- diffusion de la culture de l'innovation au cœur du sport français ;
- accompagnement, par les solutions innovantes, de la gestion et du développement économique des fédérations et des clubs ;
- appréhension de l'e-sport et accompagnement des fédérations dans leur intégration de ce phénomène en plein essor.

TERRITOIRES



Nicolas Belloir

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DES TERRITOIRES

Définis en 2014 lors de la tenue au CNOSF des premières Assises des CROS, CDOS et CTOS, les travaux pour une amélioration des collaborations au profit d'une plus grande cohérence d'actions entre les différents acteurs du mouvement olympique territorial, ont trouvé leur aboutissement en janvier 2017 lors des Assises organisées à Montpellier, par l'adoption d'un modèle de gouvernance de leurs structures centré autour de l'élection par le biais d'un scrutin de liste d'un bureau exécutif intégrant les quatre principales thématiques dites déléguées (éducation, santé, professionnalisation et politiques publiques).

Les statuts et règlement intérieur matérialisant cette nouvelle gouvernance, adoptés dans leur première mouture par le Conseil d'administration du CNOSF du 28 mars 2017, ont fait l'objet d'un accompagnement et d'un suivi poussé afin que l'adoption et la mise en œuvre des textes soient concertées et efficaces pour l'ensemble des CROS et CTOS concernés. Sous la direction de la commission des territoires, des ajustements rédactionnels ont été apportés, notamment pour répondre aux besoins spécifiques des territoires d'Outre-mer, puis entérinés par le Conseil d'administration du CNOSF du 13 juillet 2017.

En route pour 2018

En 2018, sans rupture avec les travaux de la précédente Olympiade, la commission des territoires s'attachera à répondre à deux principaux enjeux : la formalisation des PST régionaux et des feuilles de route afférentes ainsi que le renforcement des collaborations entre le mouvement olympique et sportif et les collectivités territoriales au service accru des ligues ou comités des fédérations, et ce, dans le cadre d'une mobilisation renforcée de tous les acteurs territoriaux au profit du rayonnement de Paris 2024.

Le premier trimestre 2017 a également été l'occasion pour la commission des territoires d'assurer un suivi des assemblées générales électives des CDOS et d'impulser, auprès des nouvelles équipes dirigeantes, le rapprochement progressif avec le modèle de gouvernance des nouveaux statuts. Ainsi, environ 50% des CDOS ont adopté la répartition des vice-présidences autour des quatre thématiques nationales ; la grande majorité d'entre eux travaillent d'ores et déjà dans un cadre concerté avec les CDOS et le CROS de leur région autour de la mise en place d'un Plan Sport et Territoire (PST), animé notamment par des Équipes de Développement Territorial (EDT).

L'identification d'élus en responsabilités sur les thématiques nationales déléguées, renforcée par les nouveaux statuts, permet, entre autres, un déploiement fluidifié de projets nationaux. La coordination de ce déploiement est assurée par la commission des territoires sur de nombreux projets du CNOSEF. À titre d'exemples, la mobilisation des CROS, CDOS et CTOS pour l'année 2017 s'est faite autour de la Journée olympique et de la Semaine Olympique et Paralympique, de l'analyse des bonnes pratiques sur la ruralité, des saisines des CESER en lien avec le sport, etc.

L'année 2017 s'est également déroulée sous le signe d'une double passation. En effet, le 1^{er} avril 2017, la séance plénière des CROS, CDOS et CTOS a élu en son sein les nouveaux responsables des six Interrégions ainsi que leurs deux représentants au Conseil d'administration du CNOSEF (un CROS et un CDOS).

Ceux-ci composent, pour la mandature 2017-2021, la commission des territoires dont la présidence a été confiée à Nicolas Belloir, vice-président délégué en charge des territoires, par le Conseil d'administration du CNOSEF réuni le 23 mai 2017.

Dans la continuité des travaux menés par Jean-Pierre Siutat, Nicolas Belloir a organisé, dès les mois de juin et novembre 2017, des auditions sur les projets de fusion régionale ainsi que sur les projets de PST afin de prendre connaissance des travaux pour chacune des régions et apporter, si nécessaire, des solutions et conseils aux acteurs impliqués. En parallèle de ces auditions, les coordinateurs interrégionaux ont contribué quant à eux à l'élaboration d'outils d'accompagnement à la mise en œuvre des PST régionaux.



DIVERSITÉ DES PRATIQUES ET MIXITÉ



Brigitte Henriques

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES

Sarah Ourahmoune

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES ATHLÈTES ET DES MIXITÉS

Poursuivre et renforcer les activités favorisant le développement du sport pour le plus grand nombre est et demeurera l'un des axes prioritaires du CNOSF pour l'Olympiade 2017-2021. Confirmé dans les missions confiées à Brigitte Henriques au titre de la diversité des pratiques, à Sarah Ourahmoune au titre des mixités et à Françoise Sauvageot au titre de la vie associative, ce développement se doit de favoriser prioritairement l'accès aux activités sportives

dispensées par les 180 000 associations affiliées à une fédération membre du CNOSF et animées par plus de trois millions et demi de bénévoles. Partant de ce postulat et dans la continuité des activités jusqu'alors menées, les premiers travaux ont essentiellement recherché à répondre aux trois questions suivantes :

- Quelles sont les principales attentes de la population en matière de pratique sportive ?

- Quelles sont les offres sportives et/ou services à renforcer ou à créer dans les clubs tout en préservant la valeur ajoutée de les pratiquer dans un cadre associatif favorisant à titre d'exemple, le lien social, une plus grande mixité ou encore l'apprentissage de valeurs communes à la vie en société ?

- Comment organiser la structuration du mouvement olympique et sportif permettant l'émergence de cette offre de pratiques et de services attendus et comment accompagner les dirigeants (bénévoles et salariés) à les mettre en place ?

En parfaite coordination avec les travaux menés au sein de la commission développement présidée par Betty Charlier et dont les premiers travaux ont été présentés en Congrès le 6 décembre 2017, deux pans d'activités peuvent être mis en exergue : celui en lien avec la vie associative intégrant le soutien à l'engagement associatif et celui en lien avec la mixité.

VIE ASSOCIATIVE ET SOUTIEN À L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

En tant qu'administrateur et membre du bureau du Mouvement associatif en la personne de Françoise Sauvageot, le CNOSF s'est fortement impliqué dans les réflexions et les actions de cette organisation représentant à travers ses membres près de 600 000 associations (soit une association sur deux). Les quatre principaux axes dégagés en 2017 sont l'engagement bénévole favorisant un lien social ; l'économie sociale au service des citoyens ; l'emploi associatif dans une perspective de durabilité et l'action publique dans le cadre d'une démocratie et d'un dialogue civil revivifiés.

En lien avec l'Agence du service civique, le CNOSF a poursuivi son implication pour un développement de cet acte d'engagement volontaire des jeunes âgés de 16 jusqu'à 30 ans, particulièrement pour les jeunes en situation de handicap, au service de missions de mixité, de solidarité, de respect, de mémoire, etc. au sein des associations sportives. C'est dans ce cadre qu'un accompagnement des fédérations et des CROS, CTOS et CDOS a été mis en place notamment en vue de développer le rôle d'intermédiation que peuvent jouer ces « têtes de réseau » au bénéfice d'une association sportive éligible, mais isolée, afin de lui faciliter l'accueil d'un ou de plusieurs volontaires. Cet engagement sera amplifié en 2018 et jusqu'en 2024 favorisant notamment la mise en place d'une cohorte de volontaires sensibilisés à l'esprit sportif ainsi qu'aux valeurs de l'Olympisme dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

MIXITÉ

Avec le même objectif affiché de lutter contre les stéréotypes et de favoriser toutes les mixités dans le sport, le CNOSF a poursuivi son engagement aux côtés des CNO croate, italien, lituanien, slovaque et tchèque, dans le projet européen SUCCESS et en organisant au CNOSF à l'automne 2017, l'une des sessions de formation rassemblant 48 candidates souhaitant amplifier leur engagement au sein de leurs organisations sportives respectives. Au-delà de cette implication européenne, un projet de formation favorisant cette mixité de dirigeants associatifs, sera développé sur le territoire national dès 2018.



C'est d'ailleurs dans le cadre de cette politique affichée de favoriser la prise de responsabilité des femmes dans les instances dirigeantes sportives que le CNOSF a participé à la conférence « Gender equality » organisée en octobre 2017 par le CIO en Lituanie. C'est également dans ce cadre qu'il a pris part à la création de la Conférence permanente du sport au féminin le 5 septembre 2017, en y associant deux représentants du mouvement olympique et sportif en la personne de Sarah Ourahmoune, vice-présidente du CNOSF et de Michel Callot, président de la Fédération française de cyclisme.

Avec l'ambition de valoriser l'implication volontaire du mouvement sportif dans des actions visant à faciliter l'inclusion sociale de publics ciblés, une démarche de recensement et de capitalisation de ces actions a été entreprise au dernier trimestre 2017. Cette démarche se poursuivra en 2018 et trouvera notamment un premier aboutissement par l'organisation d'un séminaire thématique à l'attention des fédérations et des CROS, CDOS et CTOS au second semestre 2018. Ces travaux viseront également à alimenter en données ceux de la commission développement tels qu'évoqués ci-dessus.

ÉDUCATION



Véronique Moreira

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE
DES RELATIONS AVEC
L'ÉDUCATION NATIONALE

Convaincu que le sport est un outil éducatif à fort impact, le CNOSF a poursuivi sa mobilisation en direction des jeunes générations. Les actions menées aujourd'hui contribuent à dessiner l'héritage des Jeux de 2024. C'est en toute logique que le CNOSF s'est associé au comité de candidature de Paris 2024 pour servir cette ambition.

Clôture d'une Olympiade placée sous le signe de l'affirmation du rôle éducatif du sport à travers notamment la mobilisation du CNOSF, des fédérations et des CROS, CDOS, CTOS sur les nouvelles activités périscolaires, Bernard Amsalem a transmis le relais à Véronique Moreira, présidente de l'Union Sportive du Premier Degré (USEP) à la vice-présidence déléguée en charge des relations avec l'Éducation nationale. Bénéficiant d'une formidable occasion de mettre en valeur la contribution du mouvement sportif aux efforts éducatifs grâce à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le CNOSF a renforcé sa stratégie de mobilisation en faveur du jeune public autour de trois axes majeurs.

CONSTRUCTION DE COLLABORATIONS SOLIDES

Le CNOSF a eu à cœur de renforcer ou d'engager des partenariats de qualité avec les acteurs institutionnels en charge d'une mission éducative.

Dans ce cadre, la convention signée en 2013 avec les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Réussite éducative et

des Sports est arrivée à son terme en décembre 2017. La richesse de son bilan conduira les parties prenantes à renouveler cet engagement et élargir sa portée en associant d'autres partenaires.

Une réflexion s'amorce ainsi autour de quatre clés de collaboration :

- la contribution du sport à l'enseignement et à la formation des élèves ;
- la promotion des bienfaits de la pratique sportive et son accès pour le plus grand nombre ;
- l'accompagnement du jeune dans son parcours d'engagement associatif ;
- le soutien des jeunes sportifs de haut niveau dans leur ambition de double performance (scolaire et sportive), par des dispositifs adaptés.

Dans cette même approche, la ville de Paris, le rectorat et le CNOSF ont souhaité affirmer leur ambition commune d'encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir la diffusion des valeurs de l'Olympisme auprès des élèves parisiens à travers la signature d'une convention de partenariat le 21 février 2017.

À l'appui de dix mesures concrètes développées sur les temps scolaire et périscolaire, cet engagement partagé s'inscrit comme une contribution de l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques devraient laisser à la génération 2024.

Enfin, se rencontrant sur les mêmes valeurs d'universalité, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le CNOSF ont exprimé la volonté de se rapprocher autour d'une collaboration formalisée.

Fort de ses 492 établissements scolaires, implantés dans 137 pays, scolarisant 350 000 élèves, le réseau AEFÉ a marqué un certain intérêt pour la contribution de la culture sportive à la construction des adultes de demain. Engagée dans l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université, l'Agence a ainsi dédié son opération « Ambassadeurs en herbe » à la question « Où en est-on de l'esprit Olympique ? ». Accueillant, les 9 et 10 mai 2017, la phase finale de ce concours de joutes oratoires, le CNOSF a eu le plaisir de découvrir le regard porté par la jeunesse du monde sur l'Olympisme. Première pierre d'une collaboration qui s'annonce prospère, cette rencontre internationale a été l'occasion de signer une convention de coopération entre les deux institutions. Cette convention a pour objet principal de construire de manière pérenne un partenariat vecteur d'actions communes et de ressources pédagogiques autour du sport et des pratiques sportives à destination des établissements du réseau AEFÉ. Elle se traduira notamment par la mise en place d'actions éducatives autour des valeurs de l'Olympisme. Ce partenariat avec l'AEFE marque l'engagement du CNOSF dans la diffusion des valeurs de l'Olympisme auprès de la jeunesse, et de son envie de promouvoir à l'international le sport et l'Olympisme comme vecteurs d'éducation.

demeurent des soutiens indéfectibles. Collaboration récurrente avec le ministère chargé de l'Éducation nationale, la Semaine de la presse à l'école a été une nouvelle fois l'occasion de sensibiliser les jeunes générations aux valeurs véhiculées par le mouvement olympique. Travaillant sur la thématique de la mixité dans les médias, le CNOSF a mis à disposition des établissements des ressources documentaires diversifiées et mobilisé des journalistes sportifs pour échanger avec des collégiens à l'occasion d'ateliers dédiés à cette question. Ayant à cœur de soutenir les initiatives éducatives développées par le CIO, le CNOSF a poursuivi sa dynamique d'action à l'instar de son implication dans le magnifique dispositif développé pour la Journée Olympique, en apportant son savoir-faire éducatif. Il en est de même de son engagement dans le jumelage de classe lié aux Jeux Olympiques de PyeongChang, enclenché dès la rentrée scolaire 2017 avec le Lycée français de Séoul.

DIFFUSION D'UNE CULTURE OLYMPIQUE PAR LA CRÉATION D'OUTILS DÉDIÉS

Troisième pilier de son programme d'éducation à la culture sportive et olympique, les supports pédagogiques et ludiques constituent l'un des moyens pour le CNOSF de diffuser les valeurs inhérentes au mouvement sportif. Grâce au précieux concours de la Solidarité Olympique, le CNOSF a eu l'opportunité de soutenir un beau projet d'album de jeunesse. Avec sa série d'ouvrages pour enfants, Astrid Guyart, athlète olympique en fleur, a réussi le pari de mettre en lumière les Olympiens et leurs disciplines tout en sensibilisant le jeune public aux vertus du sport. Chaque établissement scolaire labellisé par le CNOSF dans le cadre du dispositif « classe olympique » s'est ainsi vu remettre l'un des trois premiers ouvrages du jeune Jo, donnant aux élèves le goût d'une lecture alimentée de découvertes et de héros sportifs. Le quatrième numéro est paru début 2018.



IMPLICATION DANS LE CADRE D'ACTIONS ÉDUCATIVES PORTEUSES DE SENS

Pilote d'actions éducatives ou contributeur des opérations partenaires, le CNOSF reste fortement engagé dans les dispositifs visant à mettre en pratique les engagements qu'il valorise de manière conventionnelle. Dans ce cadre et à travers l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université, dispositif du ministère de l'Éducation nationale dont il était partie prenante aux côtés de Paris 2024, le CNOSF et ses relais territoriaux se sont mobilisés pour accompagner les 766 projets d'établissements et contribuer ainsi à sensibiliser plus de 180 000 enfants. Point d'orgue de cette année, la Semaine Olympique et Paralympique initiée en janvier 2017 est devenue un rendez-vous institué par l'Éducation nationale pour laquelle le CNOSF et l'ensemble des partenaires

En parallèle, le CNOSF a souhaité enrichir ses ressources documentaires à destination des enseignants et éducateurs. S'appuyant sur les nouveaux programmes scolaires, près d'une centaine de fiches pédagogiques ont ainsi été produites pour permettre au corps enseignant d'utiliser le sport et l'Olympisme comme support transdisciplinaire. De la maternelle jusqu'au collège, ces fiches viennent compléter les outils d'animation également produits en 2017 et téléchargeables sur le site du CNOSF.

Ouverte sur la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la stratégie éducative du CNOSF s'inscrit dans une approche partenariale et ambitieuse visant à favoriser la mobilisation du sport comme un outil d'épanouissement, d'enrichissement et de découverte pour les jeunes générations.

MÉDIAS



Patrice Martin

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DES PARTENARIATS MÉDIAS

DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES MÉDIAS POUR LE CNOSF

En 2017, le CNOSF s'est engagé dans la recherche de nouveaux partenariats médias avec pour objectif de mieux promouvoir la richesse du sport français, de ses disciplines et de ses athlètes pour la durée de l'Olympiade 2017-2020.

Le Groupe France Télévisions et la radio RMC sont désormais aux côtés du CNOSF, et de toutes les fédérations sportives, pour encourager le développement de tous les sports auprès des téléspectateurs et auditeurs. Grâce au renouvellement de ses partenaires médias, le CNOSF renforce ainsi la promotion des principes et des valeurs de l'Olympisme par une couverture médiatique plus étendue.

FRANCE TÉLÉVISIONS, PARTENAIRE TV DU CNOSF POUR LA PÉRIODE 2017-2020

Après une collaboration efficace avec le Groupe L'Équipe et à l'issue d'une procédure de consultation lancée par le CNOSF, le Groupe France Télévisions a été choisi comme partenaire TV du CNOSF pour une durée de quatre années, celle de l'Olympiade courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

France Télévisions est le diffuseur historique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver et d'été, de nombreux événements sportifs majeurs comme Le Tour de France, les Internationaux de Roland-Garros ou le Tournoi des Six Nations mais aussi des championnats d'Europe et du monde de nombreux sports olympiques (athlétisme, cyclisme, natation, patinage artistique, ski...). Le groupe, composé de cinq chaînes nationales, de deux réseaux régional et ultramarin et d'un média d'information en continu, est aussi détenteur des droits de retransmission des Jeux Olympiques 2018 et 2020.

Par la signature de cet accord avec le partenaire historique du sport français, le CNOSF accentue encore son action de valorisation de tous les sports auprès du grand public, en liaison avec leurs fédérations nationales respectives.

France Télévisions s'est en effet engagé à contribuer à la promotion et à la médiatisation du sport français à travers l'offre sportive de ses antennes - nationales, régionales et ultramarines - et de ses services numériques, à renforcer de manière significative, grâce à un volume de diffusion accru (magazines et retransmissions) de l'espace consacré au sport sur ses antennes, dans toute la diversité de ses disciplines, et à participer, notamment aux côtés du CNOSF, au financement de la production des programmes qui seront réalisés dans le cadre de ce partenariat.

RMC DEVIENT RADIO OFFICIELLE DU CNOSF ET DE L'ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE

À l'issue d'un appel à projets lancé en 2017, le CNOSF a conclu un contrat de partenariat avec la radio RMC qui est devenue Radio officielle du CNOSF et de l'équipe de France olympique à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette collaboration doit permettre au CNOSF d'assurer la promotion de ses actions.

Dans ce cadre, RMC s'est engagée à proposer des programmes valorisant le sport français et le sport olympique, à assurer une couverture éditoriale conséquente - retransmission, réalisation et diffusion d'émissions dédiées - des événements nationaux ou internationaux auxquels participe le CNOSF ou l'équipe de France olympique.

Depuis mai 2017, Patrice Martin, président de la Fédération française de ski nautique et wakeboard, est vice-président du CNOSF en charge des partenariats médias.



Radio officielle

RMC devient Radio officielle du CNOSF et de l'équipe de France olympique.

Le partenariat France Télévisions / CNOSF



16

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES OU SPORTIVES ont profité d'une diffusion TV ou numérique

19

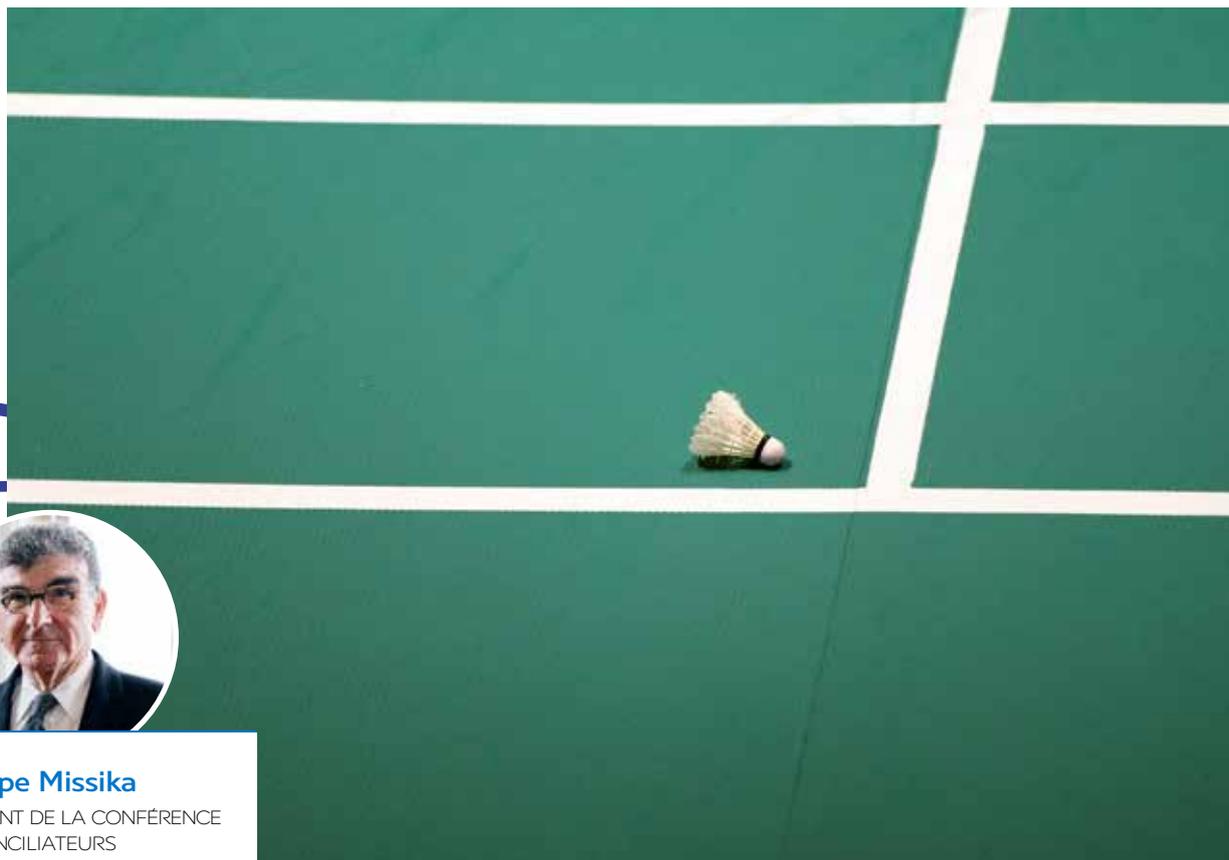
ÉVÉNEMENTS DIFFUSÉS, dont cinq championnats du monde organisés par la France

186

HEURES DE DIFFUSION au total



CONFÉRENCE DES CONCILIEATEURS



Philippe Missika

PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES CONCILIEATEURS

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2017

En 2017, le mandat de quatre ans des conciliateurs a pris fin. Les conciliateurs ont été invités à manifester leur souhait d'être reconduits dans leur fonction, ce qu'ont fait 16 des 21 conciliateurs qui composaient jusqu'alors la conférence des conciliateurs. Cinq conciliateurs n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

Ils ont été numériquement remplacés par cinq nouveaux conciliateurs, en les personnes de mesdames Cécile Chaussard, maître de conférences, et Johanna Guillaumé, professeur des facultés de droit, et mes-

sieurs Philippe Flores, président de chambre à la cour d'appel de Versailles, Jean-René Hégoburu, avocat à la cour, et Marc Peltier, maître de conférences, nommés lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2017. La conférence compte à ce jour 21 conciliateurs, dont cinq femmes.

La réunion annuelle qui s'est tenue au mois d'octobre 2017, a été l'occasion pour la conférence d'élire son nouveau président, monsieur Bernard Foucher ayant souhaité, après 17 ans de présidence, ne pas se représenter à sa succession. Maître Philippe Missika, avocat à la cour et jusqu'alors vice-président de la conférence, a été élu par ses pairs nouveau président de la conférence des conciliateurs.

Lors de cette réunion, les conciliateurs ont en outre examiné le fonctionnement de la conférence et échangé de façon collégiale sur les réponses à apporter aux questions particulières que la conciliation doit connaître dans l'exercice de sa mission. La conférence a, à cette occasion, constaté que l'évolution des modalités de saisine continue de se traduire fréquemment par des requêtes imprécises ou dépourvues de tout moyen, rendant difficile leur traitement. Elle a également constaté que le nombre d'affaires rejetées pour irrecevabilité restait élevé.

Elle a enfin fait le constat que l'année 2017, qui suivait une année olympique, a été marquée par un nombre important de litiges électoraux, liés au renouvellement des instances dirigeantes des fédérations sportives et de leurs organes déconcentrés.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

En 2017, la conférence des conciliateurs a encore connu une activité intense avec 339 demandes de conciliation. 130 des 339 demandes de conciliation ont directement fait l'objet d'un rejet décidé par le président de la conférence pour irrecevabilité, en application de l'article R.141-7 du Code du sport. Cinq ont fait l'objet d'un rejet pour défaut de régularisation.

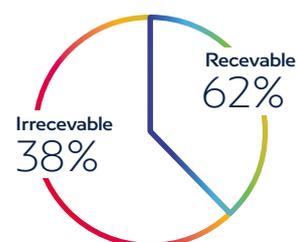
L'irrecevabilité de trois demandes a en outre été constatée lors d'audiences de conciliation.

209 demandes ont donné lieu à une audience de conciliation, qui s'est conclue par la signature d'un procès-verbal de conciliation à 13 occasions.

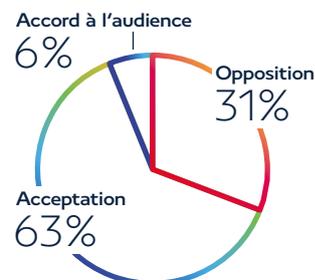
À défaut de signature d'un tel accord, une proposition de conciliation a été rédigée. Il s'agit d'un document qui, s'appuyant sur l'avis juridique du conciliateur sur le problème de droit en cause, mais également, parfois, sur des éléments d'équité, préconise aux parties des mesures destinées à clore un litige. Pour un de ces dossiers, le délai d'opposition ouvert aux parties n'est pas encore clos. Sur les 195 autres dossiers, 130 ont fait l'objet d'une acceptation, et 65 ont fait l'objet d'une opposition. 143 des 208 litiges à ce jour examinés par la conférence ont été résolus, soit un taux de résolution de 69%. Seuls 21 litiges ont finalement été portés devant les juridictions parmi lesquels 14 ont déjà fait l'objet d'un jugement. Aucune de ces 14 décisions n'a retenu un raisonnement contraire à celui du conciliateur.

Il est en outre à noter que ces demandes ont été traitées dans un délai moyen de 24 jours, inférieur au délai de 30 jours prévu par le Code du sport.

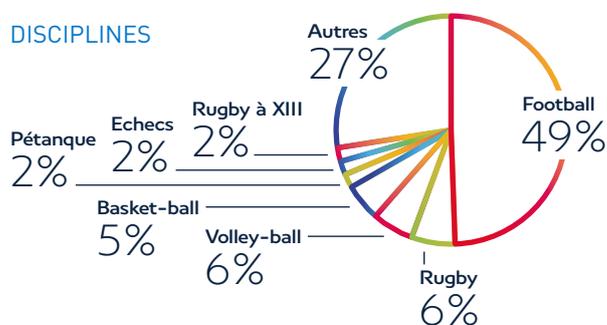
RECEVABILITÉ DES DEMANDES



RÉSOLUTION DES LITIGES



DISCIPLINES



CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT

En 2017, la Chambre arbitrale du sport (CAS) a mis en œuvre trois nouvelles procédures d'arbitrage. Deux de ces demandes ont fait l'objet d'un rejet préalable de la part du président de la CAS, en raison de l'absence manifeste de clause compromissoire conclue entre les parties. L'autre procédure est en cours, ainsi qu'une autre procédure introduite en 2016. Elles devraient être conduites à leur terme en 2018.

Alors qu'en moyenne, entre 2012 et 2015, une seule demande était formée par an, le fait que les années 2016 et 2017 aient vu la CAS être saisie à respectivement quatre et trois reprises démontre que l'opération de sensibilisation des acteurs du monde sportif au mécanisme de l'arbitrage semble progressivement porter ses fruits.

Elle doit néanmoins se poursuivre, pour que l'intervention de la CAS s'inscrive comme une alternative naturelle à celle de la justice étatique dans la résolution des conflits survenant en matière économique-sportive.

RAPPORT DE GESTION



Jean-Lou Charon

TRÉSORIER GÉNÉRAL DU CNOSF

L'exercice 2017 présente un résultat excédentaire de 778 423 €, le résultat du budget présenté et voté lors de la dernière assemblée générale étant à l'équilibre. Il est proposé d'affecter ce résultat au projet associatif dans le cadre d'une réserve spéciale pour le Club France de PyeongChang 2018. Quelques faits marquants de l'année 2017 sont à préciser dans le cadre de l'établissement de ce résultat, sachant que cet exercice a vu le maintien de l'équipe dirigeante en place, le président Denis Masseglia, le secrétaire général, Jean-Michel Brun, et le trésorier général, Jean-Lou Charon :

- une nouvelle organisation interne voit l'arrivée d'un nouveau directeur exécutif en janvier 2018, la création d'un service achat rattaché à la Direction financière, le rattachement des services RH et juridique au Directeur exécutif et la création d'une Mission Paris 2024 et grands événements ;
- l'arrivée de nouveaux partenariats : Décathlon, Club Med et Maif/MDS, la fin du litige avec notre partenaire Mandarin ;
- enfin, il faut noter également en 2017, l'impact de la « rebudgétisation » en 2018 des concours financiers du CNDS, impliquant dès maintenant une signature entre le CNOSF et le ministère des Sports.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 2017

BILAN

ACTIF

L'actif circulant comprend des créances à recouvrer pour 3 503 K€, en diminution d'un peu plus de 3 894 K€ par rapport à l'an passé, 2017 étant une année non olympique. Ces créances tiennent compte principalement d'une dépréciation pour créances douteuses d'un montant de 750 K€ (créances non réglées des Jeux de Sochi et Rio, Eventeam, chaîne TV,...). Quant aux charges constatées d'avance, elles s'élèvent cette année à 1 287 K€ en prévision des Jeux Olympiques de PyeongChang 2018.

PASSIF

Les fonds dédiés au 31/12/2017 s'élèvent à 733 K€. Ils correspondent aux subventions suivantes non consommées en provenance de l'OFAJ pour les échanges franco-allemand, un reliquat « caisse de solidarité » pour 129 K€ et de la subvention CNDS pour les Jeux Olympiques de PyeongChang de 348 K€. À noter, que dans le cadre de la « rebudgétisation » de la subvention du CNOSF, le CNDS ne sera plus en charge du conventionnement. Dans ce cadre, il a été demandé au CNOSF de rembourser en 2018 l'ensemble des fonds dédiés existants au 31/12/2017 à l'exception des montants engagés au titre des Jeux Olympiques d'hiver (348 K€) soit une somme de 1 375 K€.

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Le total des produits de l'exercice est de 17 352 K€ contre 31 684 K€ en 2016 soit une diminution qui s'explique principalement par le fait que 2017 est une année non olympique.

CHARGES

Les charges de l'exercice 2017 s'élèvent à 16 574 K€ contre 32 583 K€ en 2016 avec un écart principalement lié également au fait que 2017 est une année non olympique, incluant des dépenses de personnel pour un montant de 6 091 K€ en légère diminution par rapport à l'an passé. On constate une charge financière de 463 K€ en 2017, due principalement à des pertes de change en dollars.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2017

CHARGES

Le montant des charges du réalisé 2017 est globalement équivalent à ce qui avait été budgété et présenté en assemblée générale, 16 573 529 € de réalisé pour 16 552 937 € de budgété avec cependant quelques évolutions à noter :

- une augmentation importante des frais généraux par rapport à ce qui avait été budgété due aux pertes de changes ;
- une augmentation des frais d'honoraires de contentieux et de défense des marques en face de laquelle il faut signaler des produits supplémentaires ;
- des indemnités spécifiques de départs de salariés impactant la masse salariale ;
- des dépenses de marketing inférieures au prévisionnel en particulier sur le dispositif Toyota de soutien aux fédérations qui n'a pas été totalement utilisé ;
- des économies du service communication sur les actions de promotion globale et sur la campagne de communication PyeongChang ;
- des dépenses relatives à l'accompagnement de l'organisation des Jeux de la Francophonie et de l'assemblée générale de l'AFCNO inférieures au budget ;
- dans le cadre du partenariat France Télévisions, le dispositif d'accompagnement finalement externalisé, n'a été mis en place qu'en fin d'année.

PRODUITS

Les produits 2017 sont eux supérieurs au budget, 17 351 953 € de réalisé pour 16 552 937 € de budgété. Ceci s'explique principalement par :

- des produits sur la défense des emblèmes et des recettes de location de salles améliorées par rapport au prévisionnel ;
- des partenaires supplémentaires non budgétés (ou dont le contrat a évolué en début d'année) à comptabiliser : Club Med, Décathlon et un nombre de contrat de licences ALLEZ LES BLEUS! supérieurs ;
- un partenariat TOP en hausse grâce à l'arrivée d'Alibaba et d'Intel.

COMPTES ANNUELS / BILAN ACTIF AU 31/12/2017

ACTIF (en euros)	31/12/2017			31/12/2016
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT	MONTANT NET	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	206 769	139 284	67 485	2 321
FONDS COMMERCIAL ⁽¹⁾				
AUT. IMMOB. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL	206 769	139 284	67 485	2 321
TERRAINS	2 500 000		2 500 000	2 500 000
CONSTRUCTIONS	13 900 000	7 581 818	6 318 181	6 739 393
INST. TECHNIQUES, MAT. OUT. INDUSTRIELS	103 200	44 973	58 227	78 873
AUTRES IMMOB. CORPORELLES	4 211 045	3 244 534	966 510	988 904
IMMOB. GRÉVÉES DE DROITS				
IMMOB. EN COURS	13 754		13 754	23 366
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL	20 727 999	10 871 325	9 856 674	10 330 538
PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIP.				
TITRES IMMOB. ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE				
AUT. TITRES IMMOBILISÉS	19 062		19 062	19 062
PRÊTS	3 000		3 000	
AUT. IMMOB. FINANCIÈRES	38 447		38 447	63 297
TOTAL	60 509		60 509	82 360
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	20 995 279	11 010 610	9 984 669	10 415 220
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENT				
EN COURS DE PROD. BIENS ET SERVICES				
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
TOTAL				
AVANCES ACPTÉES COMMANDES	112 966		112 966	
CRÉANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	2 523 427	749 665	1 773 761	5 363 300
AUTRES CRÉANCES	979 178	7 000	972 178	1 346 735
TOTAL	3 502 605	756 665	2 745 939	6 710 036
AUTRES TITRES				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	5 410 170		5 410 170	3 000 000
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	8 879 343		8 879 343	8 472 422
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ⁽⁴⁾	1 286 520		1 286 520	127 938
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 191 604	756 665	18 434 938	18 310 398
III - CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
IV - PRIME REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS				
V - ÉCART CONVERSION ACTIF				8 829
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	40 186 884	11 767 276	28 419 607	28 734 448
RENVOIS				
⁽¹⁾ DONT DROIT AU BAIL				
⁽²⁾ PARTS À MOINS D'UN AN (BRUT) DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			41 447	63 297
⁽³⁾ ET ⁽⁴⁾ DONT À PLUS D'UN AN (BRUT)				
ENGAGEMENTS REÇUS				
LEGS NETS À RÉALISER ACCEPTÉS PAR LES ORGANES STATUTAIREMENT COMPÉTENTS				
LEGS NETS À RÉALISER ACCEPTÉS PAR L'ORGANISME DE TUTELLE				
DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE				
AUTRES				

COMPTES ANNUELS / BILAN PASSIF AU 31/12/2017

PASSIF (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (LEGS, DONATIONS, SUBV. INV. BIENS RENOUVELABLES)	762 245	762 245
ÉCART DE RÉÉVALUATION	15 802 664	15 802 664
RÉSERVES	2 466 641	3 365 879
REPORT À NOUVEAU		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	778 423	-899 237
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
ÉCART DE RÉÉVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES PAR L'ORGANISME		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
DROIT DES PROPRIÉTAIRES (COMMUNAUTÉ)		
I - TOTAL	19 809 975	19 031 551
PROVISIONS POUR RISQUES	137 105	47 197
PROVISIONS POUR CHARGES	221 390	285 289
FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	733 462	350 734
FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES (APPORTS, DONNS, LEGS ET DONATIONS)		
II - TOTAL	1 091 958	683 221
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽²⁾		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS ⁽³⁾		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	2 166 756	3 699 302
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 719 070	1 918 614
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	3 516 408	3 400 199
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE ⁽¹⁾	115 439	
III - TOTAL	7 517 673	9 018 116
IV - ÉCART CONVERSION PASSIF		1 558
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	28 419 607	28 734 448

RENVIS

DETTE SAUF ⁽¹⁾ À PLUS D'UN AN		
DETTE SAUF ⁽¹⁾ À MOINS D'UN AN	7 517 673	9 018 116

⁽²⁾ DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES

⁽³⁾ DONT EMPRUNTS PARTICIPATIFS

ENGAGEMENTS DONNÉS

SUR LEGS ACCEPTÉS		
AUTRES		

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
VENTE DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE		
Biens		
Services liés à des financements réglementaires		
Autres services	8 842 122	11 853 457
MONTANT NET DU CHIFFRES D'AFFAIRES	8 842 122	11 853 457
PRODUCTION STOCKÉE		
PRODUCTION IMMOBILISÉE		
PRODUITS NETS PARTIELS SUR OPÉRATION À LONG TERME		
COTISATIONS	365 839	361 427
DONS		
LEGS ET DONATIONS		
SUBVENTIONS EXPLOITATION	7 150 397	12 544 479
PRODUITS LIÉS À DES FINANCEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
VENTES DE DONS EN NATURE		
REPRISES DE PROVISIONS (ET AMORTISSEMENTS), TRANSFERT DE CHARGES	562 850	3 133 550
AUTRES PRODUITS	365 756	1 078 919
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 286 966	28 971 833
MARCHANDISES		
Achats		
Variation de stocks		
MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
Achats	1 723 522	2 685 579
Variation de stocks		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES ⁽¹⁾	5 604 866	20 525 033
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	519 224	675 419
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 120 392	4 114 953
CHARGES SOCIALES	1 970 569	2 029 366
DOTATION SUR IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS	622 162	644 734
DOTATION SUR IMMOBILISATIONS : PROVISIONS		
DOTATION SUR ACTIF CIRCULANT : PROVISIONS	217 073	443 421
DOTATION POUR RISQUES ET CHARGES : PROVISIONS		10 974
SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR L'ASSOCIATION	790 347	1 060 223
AUTRES CHARGES	32 677	15 052
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	15 600 836	32 204 757
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 686 130	-3 232 924
III - EXCÉDENTS OU DÉFICITS TRANSFÉRÉS		
IV - DÉFICITS OU EXCÉDENTS TRANSFÉRÉS		
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION		
PROD. FI. D'AUTRES VMP ET CRÉANCES D'ACTIF IMMOBILISÉ		
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	31 976	46 974
REPRISE SUR PROVISIONS, TRANSFERT DE CHARGES	8 829	
DIFFÉRENCE POSITIVE DE CHANGE	6 410	13 250
PRODUITS NETS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	47 216	60 225
DOTATIONS FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	98 738	33 757
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		
DIFFÉRENCE NÉGATIVE DE CHANGE	364 695	158 580
CHARGES NETTES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	463 433	192 338
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-416 217	-132 112
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	1 269 913	-3 365 036
⁽¹⁾ Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL :		
Mobilier		
Immobilier		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	11 960	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL		
REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES		
VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 960	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	124 309	18 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL	-3 588	78 174
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 721	96 974
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-108 761	-96 974
IX - PARTICIPATION DES SALARIÉS		
X - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
XI - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EX. ANTÉRIEURS	5 810	2 651 530
XII - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	388 538	88 756
XIII - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	17 351 953	31 683 589
XIV - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	16 573 529	32 582 826
EXCÉDENT OU DÉFICIT (XIII-XIV)	778 423	-899 237

Évaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS

BÉNÉVOLAT

PRESTATIONS EN NATURE

DONS EN NATURE

CHARGES

SECOURS EN NATURE

MISE À DISPOSITION DE BIENS ET SERVICES

PERSONNEL BÉNÉVOLE

RÉALISÉ 2017 / BUDGET 2018

DÉPENSES (en euros)	BUDGET 2017	RÉALISÉ AU 31/12/17	BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT	3 608 903	4 419 142	
CABINET			821 469
MISSION PARIS 2024 & GRANDS ÉVÉNEMENTS			3 846 985
MISSIONS TRANSVERSES			1 366 505
PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES	2 077 137	2 369 429	3 633 384
MARKETING	1 199 315	1 073 116	927 370
COMMUNICATION	1 129 912	618 576	1 278 562
MANIFESTATIONS	1 516 614	1 372 957	
ACTIONS INTERNATIONALES	1 726 553	1 583 626	1 539 901
TÉLÉVISION	800 000	558 646	800 000
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES A.P.S	1 595 362	1 381 602	1 618 134
PÔLE HAUT NIVEAU	2 586 753	2 573 193	7 078 096
ÉVÉNEMENTIEL	312 388	234 704	
ENGAGEMENT À RÉALISER SUR SUBV. CNDS		388 538	
TOTAL	16 552 937	16 573 529	22 910 406

RECETTES (en euros)	BUDGET 2017	RÉALISÉ AU 31/12/17	BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT	855 815	1 427 989	
MISSION PARIS 2024 & GRANDS ÉVÉNEMENTS			145 177
MISSIONS TRANSVERSES			250 000
PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES			1 404 370
CNDS FONCTIONNEMENT	4 500 000	4 500 000	
MS FONCTIONNEMENT			5 250 000
MARKETING	8 683 224	8 766 094	9 698 056
MANIFESTATIONS	130 500	128 717	
PÔLE COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIEL			350 000
ACTIONS INTERNATIONALES	1 295 900	1 290 340	1 073 400
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES A.P.S	273 954	212 403	314 000
PÔLE HAUT NIVEAU	813 544	677 872	3 700 403
SUBVENTIONS CNDS UTILISÉES		348 538	
TOTAL	16 552 937	17 351 953	22 185 406

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité national olympique et sportif français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 13 avril 2018
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDITEURS ASSOCIÉS
Philippe Bordère

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,
En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité national olympique et sportif français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

→ Rémunération des dirigeants du Comité national olympique et sportif français

Nature de la convention : conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du CNOSF.

→ Personnes concernées :

M. Masegla Denis, président du CNOSF

Au titre de l'exercice 2017, une rémunération brute totale de 16 453,97 € a été versée au président. Cette rémunération a pris fin le 11 mai 2017.

M. Belloir Nicolas, vice-président délégué en charge des territoires

À compter du 11 mai 2017 et sur décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2017, une rémunération brute totale de 15 698,07 € a été versée au vice-président délégué.

Fait à Limoges, le 13 avril 2018
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDITEURS ASSOCIÉS
Philippe Bordère

ACRONYMES

ACNO	ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES
ACNOA	ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE
AFCNO	ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES
AEFE	AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
AFLD	AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE
AG	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANLSP	ASSOCIATION NATIONALE DES LIGUES DE SPORT PROFESSIONNEL
CAHN	COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DU CNOSF
CAS	CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT
CDOS	COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
CESER	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
CIAS	COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS
CIO	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
CNO	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE
CNOSF	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
COE	COMITÉS OLYMPIQUES EUROPÉENS
COSMOS	CONSEIL SOCIAL DU MOUVEMENT SPORTIF
CPSF	COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CR DLA	CENTRE DE RESSOURCES DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
CRJS	CENTRE RÉGIONAL JEUNESSE ET SPORT
CROS	COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
CTOS	COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DAF	DIRECTEUR(RICE) ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DTN	DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL
ENGSO	EUROPEAN NON-GOVERNMENTAL SPORTS ORGANISATION
EDT	EQUIPES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
FOJE	FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE
GIP	GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
INSEP	INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE
JOJ	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE
MEDEF	MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE
MOP	MISSION D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE
OFAJ	OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE
PST	PLAN SPORT ET TERRITOIRE
RSO	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS
SFMES	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DU SPORT
SFTS	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSFUSION SANGUINE
UCI	UNION CYCLISTE INTERNATIONALE
USEP	UNION SPORTIVE DE PREMIER DEGRÉ



THE WORLDWIDE OLYMPIC PARTNERS





CNOSF

Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13
01 40 78 28 00

www.franceolympique.com

